

Gérer les archives, maîtriser l'espace au Moyen Âge. Le cas de la cathédrale Saint-Lambert de Liège

Alexis Wilkin

Citer ce document / Cite this document :

Wilkin Alexis. Gérer les archives, maîtriser l'espace au Moyen Âge. Le cas de la cathédrale Saint-Lambert de Liège. In: Revue belge de philologie et d'histoire, tome 89, fasc. 2, 2011. Villes et villages : organisation et représentation de l'espace. Mélanges offerts à Jean-Marie Duvosquel à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire et publiés par Alain Dierkens, Christophe Loir, Denis Morsa, Guy Vanthemsche. pp. 961-988;

doi : 10.3406/rbph.2011.8145

http://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_2011_num_89_2_8145

Document généré le 26/05/2016

Gérer les archives, maîtriser l'espace au Moyen Âge. Le cas de la cathédrale Saint-Lambert de Liège*

Alexis WILKIN

Chercheur qualifié FRS-FNRS – Université Libre de Bruxelles

Comment les hommes et femmes du Moyen Âge appréhendaient-ils l'espace qui les entourait ? Ceux-ci partagent avec nos contemporains l'impérieuse nécessité de se situer dans leur environnement. Il leur était indispensable de se rendre d'un point à un autre ou de faire circuler des missives ou denrées. Il leur fallait donc construire un itinéraire adapté, tenant compte des contraintes naturelles et obstacles et pouvoir si possible prévoir des haltes sur leur trajet⁽¹⁾. L'administration de propriétés lointaines n'était pas non plus sans poser de graves difficultés de gestion aux plus aisés d'entre eux. Un des problèmes les plus fréquemment rencontrés par les grands laïcs ou ecclésiastiques était de maintenir leur autorité dans des zones étrangères, où

* C'est un plaisir pour nous de remercier ici plusieurs personnes : tout d'abord notre épouse Adélaïde, psychologue cognitive de formation, qui a suivi le balbutiement de nos réflexions sur la possible rencontre entre historiens et spécialistes de la représentation spatiale ; ensuite Daniel Smail, professeur d'Histoire Médiévale à l'Université de Harvard et Steven Kosslyn, professeur de Psychologie et Dean of Social Science à la Faculty of Arts de l'Université de Harvard, qui ont accepté, il y a déjà deux ans d'ici, de nous accorder de longues entrevues malgré leurs agendas très chargés. Cet article ne s'aventure pas encore sur leur terrain. Il se veut une simple déclaration d'intention et marque d'intérêt pour un champ qui nous passionne, comme il passionne plusieurs autres chercheurs de l'Université Libre de Bruxelles, notamment Jean-Pierre Devroey et Christophe Loir. Une version antérieure du présent article a été présentée au cours-conférence « Cultures et sociétés du Moyen Âge occidental » que nous animons de concert avec Alain Dierkens à l'Université Libre de Bruxelles. Nous remercions nos collègues et amis Alain Dierkens et Jean-Pierre Devroey pour leurs remarques précieuses sur ce travail.

(1) Sur les routes au Moyen Âge, éléments de bibliographie dans Michel BALARD, *Bibliographie de l'histoire médiévale en France (1965-1990)*, Paris, 1992, p. 52-53, reprenant notamment plusieurs des travaux fondateurs de Robert-Henri Bautier. Ceci est à compléter par les réflexions de Michael MCCORMICK, *Origins of the European Economy*, Cambridge, 2001, p. 393 et suiv. sur les itinéraires terrestres et maritimes. Pour la région qui nous occupe, on ajoutera plus particulièrement André JORIS, « Itinéraires routiers entre Rhénanie et Pays mosan à la fin du XII^e siècle », dans *Villes-affaires-mentalités*, Bruxelles, 1993, p. 281-297 (réimpr. d'une étude parue dans Hermann AUBIN, Edith ENNEN et al., éd., *Beiträge zur Wirtschafts- und Stadtgeschichte. Festschrift für Hektor Ammann*, Wiesbaden, 1965, p. 253-269) et le beau mémoire inédit de Paul MONJOIE, *Essai d'un itinéraire de Baudouin V, comte de Hainaut (1168 /1171-1195) suivi d'un catalogue des actes de ce prince*, mémoire de licence, Liège, 1966-1967. À côté de la circulation des personnes, un des enjeux essentiels est aussi celui de la circulation des informations : comment localiser une personne itinérante et lui faire parvenir un message ? Éléments de réponse dans l'intéressant volume *La circulation des nouvelles au Moyen Âge*, Paris, 1994.

leur pouvoir était diffus et médiatisé par d'autres influences plus prégnantes. Mais il est évident que la gestion d'ensembles fonciers éclatés a aussi comme condition *sine qua non* que les propriétaires connaissent la situation de leurs biens, nécessaire pour pouvoir les visiter, le cas échéant, ou pour y dépêcher des émissaires ou des produits.

De la même manière, le gouvernement d'un territoire implique une bonne connaissance de ses contours et limites. Ce n'est pas parce que la territorialisation de la domination est peut-être un processus historique qui n'apparaît pas *ex nihilo* au Moyen Âge⁽²⁾, mais qui, au contraire, s'établit progressivement, que la question de la maîtrise de l'espace est vidée de son sens. Certains chercheurs supposent maintenant que, dans les premiers siècles du Moyen Âge, la domination des comtes ou des grands abbés s'exerçait de manière diffuse sur des territoires mal définis dans lesquels les fidélités personnelles étaient les points d'appuis essentiels de l'exercice de la puissance⁽³⁾. Peut-être les *pagi* carolingiens étaient-ils des circonscriptions géographiques aux contours très variables ou incertains⁽⁴⁾. De la même manière, il n'y a pas d'accord sur la nature de la paroisse alto-médiévale et sur les effets de son corollaire, la perception de la dîme, sur la naissance du « territoire ».

Cette relativisation actuelle de la dimension « territoriale » de la domination alto-médiévale n'éteint pas la question de la maîtrise de l'espace. Même dans un monde où les limites étaient floues et les fidélités person-

(2) Article pionnier de Charles HIGOUNET, « À propos de la perception de l'espace au Moyen Âge », dans *Media in Francia. Recueil de mélanges offert à Karl Ferdinand Werner à l'occasion de son 65^e anniversaire par ses amis et collègues français*, Paris, 1989, p. 257-268. Voir aussi *Uomo e spazio nell'Alto Medioevo, 4-8 aprile 2002, Settimane di Studio del Centro Italiano degli Studi sull'Alto Medioevo*, Spolète, 2003 ; SOCIÉTÉ DES MÉDIÉVISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC, *Construction de l'espace au Moyen Âge. Pratiques et représentations*, Paris, 2007. Plusieurs réflexions aussi dans Benoît CURSENTE et Mireille MOUSNIER, éd., *Les territoires du médiéviste*, Rennes, 2005. L'idée de la « spatialisation » de la société du Moyen Âge central est notamment exprimée par Jacques LE GOFF et Jean-Claude SCHMITT, « L'histoire médiévale », dans *Cahiers de Civilisation Médiévale*, t. 39, 1996, p. 9-25. Voir aussi Alain GUERREAU, « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », dans Neithard BULST, Robert DESCIMON et Alain GUERREAU, éd., *L'État et le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècle)*, Paris, 1996, p. 85-101 et ID., « Structure et évolution des représentations de l'espace dans le Haut Moyen Âge Occidental », dans *Uomo e spazio, op. cit.*, p. 91-115. Sur la construction de l'espace administratif, par exemple, parmi une littérature gigantesque, Florian MAZEL, *L'espace du diocèse, genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval, V^e-XVIII^e siècle*, Rennes, 2008 ; voir encore Stéphane BOISSELIER, éd., *De l'espace aux territoires : la territorialité des processus sociaux et culturels au Moyen Âge*, Turnhout, 2010.

(3) Il y a eu, sur le problème de la territorialité du pouvoir alto-médiéval, une littérature colossale et des débats féroces, notamment autour de l'exercice de la fonction comtale. En guise d'introduction, nous proposons les différentes contributions de Philippe DEPREUX, François BOUGARD et Régine LE JAN, éd., *Les élites et leurs espaces. Mobilité, rayonnement, domination (du VI^e au XI^e siècle)*, Turnhout, 2007, qui offrent des points de vue surtout francophones et germaniques, sur ce Haut Moyen Âge précédant, peut-être, le processus d'encellulement et de territorialisation stricts.

(4) Ulrich NONN, *Pagus und Comitatus in Niederlothringen. Untersuchungen zur politischen Raumgliederung im früheren Mittelalter*, Bonn, 1983, p. 253-254. Plusieurs réflexions récentes relatives à ces questions dans Marc SUTTON, « Le rôle d'un fleuve comme limite ou frontière au Moyen Âge », dans *Le Moyen Âge*, t. 116, 2010, 2, p. 335-366.

nelles capitales, il était indispensable de savoir s'orienter : pensons par exemple au gouvernement itinérant des souverains carolingiens ou ottoniens qui visitaient successivement les *villae* qui composaient leur patrimoine et en épuisaient à tour de rôle les ressources, et dont la mobilité était une composante importante de l'affirmation politique. Rappelons-nous les articulations complexes de la logistique monastique. Les grands propriétaires ecclésiastiques géraient une mosaïque de biens parfois très éloignés, réunis à l'abbaye ou à des points nodaux périphériques par des corvées de charrois ou l'usage d'une « flotte »⁽⁵⁾, parfois très modeste, qui charriait les surplus destinés à la consommation ou à la revente. L'organisation de ces réseaux a été mise au jour ; elle prouve une bonne connaissance de la position relative des biens composant le patrimoine monastique.

Ces propos de bon sens permettent donc de formuler une interrogation essentielle, simple à poser, difficile à résoudre : quels étaient les instruments dont disposaient les hommes et femmes du Moyen Âge pour s'orienter et « maîtriser » l'espace qui les environnait⁽⁶⁾ ? La question est évidemment inséparable de celle de la représentation graphique de l'espace sur un support facilement utilisable à des fins de repérage. La cartographie historique a déjà beaucoup investigué la transmission supposée des modèles antiques au Moyen Âge, souvent en postulant une forme de dégénérescence progressive. Pourtant, les recherches les plus récentes et les plus averties montrent que nombre des cartes médiévales de l'époque classique sont inspirées de *mappae mundi* créées non pas pendant l'Antiquité « classique », mais plutôt à l'époque tardo-antique (III^e-VII^e siècles), et elles-mêmes réalisées à partir de la traduction en cartes de textes géographiques romains⁽⁷⁾. Il est vrai que, selon nos standards, cette cartographie alto-médiévale semble plutôt frustrée, se traduisant en cartes très schématiques. Mais l'usage qui était fait de ces documents n'est pas celui que nous attendrions : ils avaient des fins apologétiques ou politiques et ne ressortissaient pas à une cartographie savante gratuite ou désincarnée. Il n'empêche que leur utilisation potentielle par des

(5) Jean-Pierre DEVROEY, « Un monastère dans l'économie d'échanges : les services de transport à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au IX^e siècle », dans *Annales. ESC*, 1984, p. 570-589 ; ID., « Courants et réseaux d'échange dans l'économie franque entre Loire et Rhin », dans *Mercati e mercanti nell'Alto Medioevo. L'area euroasiatica e l'area mediterranea*, 23-29 aprile 1992, Spolète, 1993 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 40), p. 327-393 ; ID., « L'espace des échanges économiques. Réseaux d'échanges et systèmes de communications dans le monde franc au IX^e siècle », dans *Uomo e spazio, op. cit.*, p. 347-392.

(6) Éléments de réponse dans l'excellente mise au point de Patrick GAUTIER-DALCHÉ, « Principes et modes de représentation de l'espace dans le Haut Moyen Âge occidental », dans *Uomo e spazio, op. cit.*, p. 117-150. Sur la maîtrise spatiale des résidences royales et impériales, en dernier Werner RÖSENER, « Königshof und Herrschaftsraum: Norm und Praxis der Hof- und Reichsverwaltung im Karolingerreich », dans *Uomo e spazio, op. cit.*, p. 443-478.

(7) L'ouvrage classique reste John Brian HARLEY & David WOODWARD, édés, *The History of Cartography*, t. 1: *Cartography in Prehistoric, Ancient, and Medieval Europe and the Mediterranean*, Chicago, 1987. Il est considéré comme devant être complété. On tirera profit de Richard J.A. TALBERT & Richard W. UNGER, édés, *Cartography in Antiquity and the Middle Ages*, Leiden-Boston, 2008, particulièrement de la contribution de Patrick GAUTIER-DALCHÉ, « L'héritage antique de la cartographie médiévale: les problèmes et les acquis », *ibid.*, p. 29-66.

gestionnaires laïcs ou ecclésiastiques n'est pas évidente ; ceux-ci devaient pouvoir situer les positions relatives de domaines ou de villes qui n'étaient pas nécessairement représentées sur ces supports parfois très généraux. Mais peut-être les églises avaient-elles à leur disposition d'autres outils : certains monastères avaient des cartes établies sur des *rotuli*, comme à Reichenau (en 821-822) ou à Saint-Gall⁽⁸⁾ ; Patrick Gautier-Dalché a récemment suggéré que l'on pouvait y reconnaître une copie de la *Table de Peutinger*, plus détaillée que les cartes en T-O susmentionnées⁽⁹⁾. Or la *Table de Peutinger* offre de réelles possibilités d'usage « concret ». L'extraordinaire plan du monastère de Saint-Gall, dont le caractère potentiellement « idéalisé » a fait couler beaucoup d'encre, prouve du reste qu'une représentation graphique minutieuse était parfaitement accessible aux hommes du premier Moyen Âge. Les souverains pouvaient d'ailleurs utiliser des représentations graphiques de l'espace : l'attention remarquable et récente qui a été portée aux rapports entre cartes et pouvoir à l'époque carolingienne éclaire cette question de manière fascinante. Éginhard nous offre dans la description du testament de Charlemagne une mention de la précieuse « carte » – dont on ne sait rien, possédée par celui-ci et figurée sur une table. Ceci confirme ce lien symbolique et concret entre l'exercice du pouvoir et la maîtrise de l'espace. Poussant plus loin dans cette direction, on a été récemment jusqu'à suggérer que la *Table de Peutinger*, considérée pendant très longtemps comme une création antique, serait d'origine carolingienne et aurait précisément été établie à Reichenau. Ceci ne semble toutefois pas acquis⁽¹⁰⁾.

Ainsi, le rapport à la cartographie alto-médiévale se modifie. On cesse de la considérer comme primitive et sans lien avec des usages concrets ou comme étant le produit d'une culture « savante » dénuée de sens pratique. Toutefois, il reste que les témoins directs qui autorisaient la maîtrise des réalités régionales et qui étaient suffisamment détaillés pour servir d'outils de gestion aux souverains ou administrateurs ne sont pas très nombreux avant le Moyen Âge central. La question de savoir si ces représentations « concrètes » étaient répandues reste ouverte. Mais la représentation graphique sur un support n'est pas la seule modalité de maîtrise de l'espace. De manière novatrice, Charles Higounet et Jean-Pierre Devroey ont ainsi pu montrer, en témoignant de l'attention aux polyptyques carolingiens, que certains de ces outils de gestion du temporel monastique, pourtant exclusivement textuels, témoignaient d'une conscience aigüe de l'espace ; ainsi, l'ordre des toponymes, tel qu'il s'égrène dans la « table des matières » du polyptyque, une fois reporté sur une carte, montre que le déroulement

(8) Émile LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique*, t. 4 : *Les livres, scriptoria et bibliothèques du commencement du VIII^e à la fin du XI^e siècle*, Lille, 1938, p. 369.

(9) P. GAUTIER-DALCHÉ, « L'héritage antique de la cartographie médiévale », *op. cit.*

(10) En dernier, Emily ALBU, « Rethinking the Peutinger Map », dans R. TALBERT & R. W. UNGER, éd., *Cartography in Antiquity and the Middle Ages*, *op. cit.*, p. 111-119 ; EAD., « Imperial Geography and the Medieval Peutinger Map », dans *Imago Mundi*, t. 57, 2005, p. 136-148 ; Natalia LOZOVSKY, « Roman Geography and Ethnography in the Carolingian Empire », dans *Speculum*, t. 81, 2006, p. 325-364. Cette hypothèse est considérée comme plausible par P. GAUTIER-DALCHÉ, « L'héritage antique de la cartographie médiévale », *op. cit.*, p. 47-49, mais cet auteur pense que plusieurs raisons doivent nous retenir d'accepter l'hypothèse d'Albu.

des chapitres correspondait à une forme de déambulation « imaginaire » qui s'inspire de l'art de mémoire antique⁽¹¹⁾. Celle-ci suivait un itinéraire qui, de proche en proche, et en partant du monastère même, se déroulait en cercles concentriques, créant ainsi une « spirale » imparfaite. En suivant un ordre géographique « logique », les moines ordonnaient leur temporel, facilitaient l'utilisation de leurs arides inventaires en autorisant une localisation facile des toponymes et, par ailleurs, limitaient les risques d'omission⁽¹²⁾. Des réflexions sur l'organisation spatiale d'autres instruments économiques et seigneuriaux ont été menées, qui n'ont toutefois pas toujours donné lieu à publication systématique⁽¹³⁾.

Il reste sans aucun doute beaucoup à faire dans la caractérisation de la manière dont les hommes et femmes du Moyen Âge géraient et concevaient l'espace. Un autre chantier a été ouvert par Daniel Lord Smail, qui a montré la variété des repères choisis à cet effet par les citadins de Marseille au Bas Moyen Âge⁽¹⁴⁾. Il a ainsi mis en exergue des traits marquants du paysage qui servaient à tous à délimiter des lieux ou à se situer (essentiellement des repères géographiques spectaculaires, comme des fontaines, des clochers d'église ou des bâtiments imposants). Mais, à côté de ceux-ci, une grande variété de grilles était utilisée par les uns et les autres pour décrire la topographie. Aux repères « géographiques » s'en ajoutaient d'autres qui favorisaient le découpage de la ville. Ils étaient fonction de critères qui dépendaient de la position sociale : par exemple, la noblesse pouvait faire référence à une famille dominante dans un quartier, tandis que d'autres groupes privilégiés faisaient parfois une référence aux types de métiers ou de commerçants qui se regroupaient dans certaines zones. L'élection – souvent inconsciente – de critères était fonction de la sensibilité de chacun. Bref, il n'y a pas, à une époque donnée, « une » manière partagée par tous de découper et de se situer dans l'espace, mais plutôt une superposition de constructions mentales qui sont le fruit de l'instruction et des références communes d'un même groupe. On peut discuter des conclusions du livre – l'hypothèse fondatrice de l'auteur est que le recours au notariat a joué le rôle de facteur unifiant des perceptions sociales de l'espace, en imposant l'adoption de la « rue » comme un référent

(11) Voir l'ouvrage classique de Frances Amelia YATES, *L'art de mémoire*, Paris, 1966. Voir à ce propos l'article de Wouter BRACKE, « L'art de la mémoire, de la mnémotechnique imagée à la recherche scientifique », dans *Le patrimoine historique de la Bibliothèque Royale de Belgique. Nouvelles perspectives. Un hommage à Pierre Cockshaw*, Bruxelles, Bibliothèque Royale de Belgique, 2003, p. 43-52.

(12) J.-P. DEVROEY, « L'espace des échanges économiques », *op. cit.*, p. 347-392; Ch. HIGOUNET, « À propos de la perception », *op. cit.*

(13) Voir ainsi le séminaire présidé par Monique Bourin et Élisabeth Zadora-Rio sur les *Logiques spatiales des écrits de seigneurie : des polyptyques aux premiers plans parcellaires*, à Paris I en 2003. Sur les cartulaires et l'espace, voir quelques remarques dans Catherine LETOUZEY, « Entre Angleterre et Normandie : la politique de conversion des redevances de l'abbaye de la Trinité de Caen (XII^e-XIII^e siècle) », dans Laurent FELLER, éd., *Calculs et rationalité dans la seigneurie médiévale. Les conversions de redevance entre XI^e et XV^e siècles*, Paris, 2009, p. 73-108 ; voir encore Paul BERTRAND & Xavier HÉLARY, « Construction de l'espace dans les cartulaires », dans *Les médiévistes et l'espace*, *op. cit.*, p. 193-207.

(14) Daniel Lord SMAIL, *Imaginary Cartographies: Possession and Identity in Late Medieval Marseille*, Ithaca, Cornell University Press, 1999.

unique. Il n'empêche que le caractère stimulant du questionnement suffit, en soi, à faire de ce travail une réussite. D'autres travaux intéressants complètent cette réflexion stimulante, en investiguant la position relative et la délimitation⁽¹⁵⁾ des parcelles rurales, montrant notamment l'importance première de la dénomination anthroponymique (le champ de X, à côté de celui de Y et de Z), concurremment à l'usage de *landmarks* ou toponymes. Notons aussi, à une échelle plus large, l'usage comme références de circonscriptions administratives, comme des dîmages.

On voit donc que l'étude de la représentation graphique et mentale de l'espace est un champ en plein essor. La contribution que nous voudrions apporter à ce gigantesque champ de recherche est très modeste. Elle n'aborde pas la relativité sociale des représentations spatiales⁽¹⁶⁾ puisque, assez classiquement, le dossier que nous avons choisi ne concerne que des clercs instruits qui sont, comme on le sait, les principaux producteurs d'archives pour une bonne partie du Moyen Âge. C'est plutôt sur le terrain concret de la pratique quotidienne de gestion que nous situons ce travail, en posant cette question : de quelle maîtrise de l'espace témoigne l'organisation des archives d'un établissement religieux riche en titres de possessions et en biens, à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle ? Ce moment, à la charnière du Moyen Âge classique et du Bas Moyen Âge, n'est pas sans intérêt car il est assez éloigné chronologiquement des polyptyques carolingiens. On pourra ainsi vérifier s'il y a eu survivance des modèles employés dans ces derniers, parfois caractérisés par le déroulement en « spirale » évoqué plus haut, fonctionnant par l'addition de localités selon une progression qui court de proche en proche. Ici, toutefois, on change légèrement de terrain. On abandonne l'ordonnancement d'un même document écrit, le polyptyque, où les descriptions sont réorganisées pour former un ensemble cohérent à partir des déambulations préalables des commissions qui sont parties pour le créer. On est ici confronté à la mise en forme d'une multitude de textes – plusieurs centaines, par le classement archivistique. Ce sera l'occasion de comprendre la logique pratique que les chanoines allaient mettre en œuvre dans l'ordonnancement de leurs titres de propriété, et de pénétrer ainsi une typologie archivistique saisissante par son systémisme. Dans un proche avenir, nous envisageons d'élargir ce chantier à l'organisation d'autres documents de gestion, comme le *Polyptyque de 1280* de la cathédrale Saint-Lambert⁽¹⁷⁾.

(15) Voir notamment Monique BOURIN, « Délimitation des parcelles et perception de l'espace en Bas-Languedoc aux X^e et XI^e siècles », dans *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 85 et suiv. ; Mireille MOUSNIER, « Occupation des sols et structures d'encadrements (2). Références spatiales en Gascogne toulousaine au XIII^e siècle », dans Jean-Luc FRAY & Céline PEROL, éds, *L'historien en quête d'espaces*, Clermont-Ferrand, 2004, p. 195-216.

(16) Voir encore A. GUERREAU, « Quelques caractères spécifiques », *op. cit.*

(17) *Le polyptyque de 1280 du Chapitre de la cathédrale Saint-Lambert à Liège*, éd. Denise VAN DERVEGHDE, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire, 1958 ; Alexis WILKIN, « La datation du polyptyque dit de 1280 de la cathédrale Saint-Lambert de Liège », dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. 173, 2007, p. 15-45.

La conservation et le classement des archives de la cathédrale

À l'aube du XIV^e siècle, les archives de la cathédrale Saint-Lambert de Liège étaient riches de plusieurs centaines de documents⁽¹⁸⁾. Ceux-ci étaient de provenances diverses. La cathédrale était la dépositaire de nombre d'actes qui la concernaient à titre de « corps constitué » ; elle conservait en outre les titres essentiels du patrimoine « principautaire », dit de saint Lambert (le saint tutélaire liégeois)⁽¹⁹⁾. Elle était donc, en somme, la gardienne des droits fondateurs de l'évêché, qui s'additionnaient aux siens. Que l'évêque ait eu ses propres archives, en sus de ce qui était conservé dans les archives capitulaires, et qu'il ait pu s'appuyer sur ces hypothétiques archives pour gérer la « mense épiscopale », c'est-à-dire la part des revenus de l'Église liégeoise sur laquelle il pouvait compter pour ses dépenses, est plausible mais reste obscur⁽²⁰⁾. Mais il est certain que le chartrier cathédral était très riche et le dépositaire des principaux titres de l'Église liégeoise. Comme propriétaire, la cathédrale pouvait s'enorgueillir d'un patrimoine foncier considérable, fort de plusieurs dizaines de terroirs qu'elle dominait personnellement, et qui se répartissaient dans des régions variées : essentiellement la Hesbaye liégeoise, au sud du Geer, à l'est de l'Yerne, qui formait incontestablement l'épicentre de la puissance capitulaire. Elle comptait aussi des biens dans la zone située entre la Dyle et la Gette, dans l'Entre-Sambre et Meuse, en Lorraine, sur le Rhin, dans la Basse-Meuse, et enfin au sud du Delta du Rhin. Cette puissance foncière nécessitait évidemment une administration scrupuleuse, d'autant que la dissémination du patrimoine exposait la cathédrale à un processus bien connu et souvent observé : les effets centrifuges de l'éloignement du propriétaire, qui se traduisait par l'accaparement des biens les plus lointains par des gestionnaires douteux ou par des princes territoriaux⁽²¹⁾. L'histoire des chapitres canoniaux et des monastères est ainsi rythmée par les plaintes des administrateurs ecclésiastiques qui sont en butte à la rapacité des petits et des grands. Ces derniers profitent de l'éloignement ou de la faiblesse passagère

(18) Inventaire contemporain : *Inventaire des archives de la cathédrale Saint-Lambert de Liège et du fonds Ghysels*, Bruxelles, Archives de l'État à Liège, 1994 (Instruments de recherche à tirage limité, 11) ; complété par Laurence DRUEZ, *Inventaire des archives de la cathédrale Saint-Lambert à Liège : XIV^e-XIX^e siècles*, Bruxelles, 2008 (Inventaires, 106).

(19) Sur tout ceci, nous renvoyons à Jean-Louis KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, Paris, 1981 ; Alexis WILKIN, *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert de Liège des origines à 1300. Contribution à l'histoire économique et institutionnelle du pays mosan*, Bruxelles, 2008.

(20) Cette hypothèse nous a été suggérée par Jean-Louis Kupper, à la faveur de l'examen d'un dossier récent : Alexis WILKIN, « Enquête sur l'impact de l'incendie de 1185 sur les archives de la cathédrale Saint-Lambert de Liège et sur la rédaction d'un premier cartulaire », dans Thérèse DE HEMPTINNE & Jean-Marie DUVOSQUEL, eds, *Chancelleries princières et scriptoria dans les anciens Pays-Bas, X^e-XV^e siècles. Actes du colloque organisé pour le 175^e anniversaire de la Commission Royale d'Histoire*, Bruxelles, 2010, p. 381-413. Les modalités d'administration de la mense épiscopale restent très énigmatiques, jusqu'à une période tardive.

(21) Belle discussion de cette problématique dans Lucien MUSSET, « Signification et destin des domaines excentriques pour les abbayes de la moitié septentrionale de la Gaule jusqu'au XI^e siècle », in *Sous la Règle de saint Benoît. Structures monastiques et sociétés en France du Moyen Âge à l'époque moderne*, Paris-Genève, 1982, p. 167-184.

d'établissements religieux exposés à des crises de circonstance. En cela, des titres de propriété, réels ou falsifiés, sont un atout qui favorise le maintien de biens excentrés dans le giron des établissements ecclésiastiques, avec le recours croissant à l'acte écrit comme moyen de preuve et de défense⁽²²⁾. En outre, la grande variété de régimes de gestion appliqués aux biens cathédraux, selon les lieux et les époques, nécessitait la tenue d'archives très claires qui permettent d'identifier les droits et devoirs de chacun. Enfin, la multiplication des transactions ponctuelles de moindre envergure s'accompagne de la rédaction de textes enregistrés dans le chartrier cathédral qui constitue, comme cela a beaucoup été investigué ces dernières années, une forme de « mémoire » de la communauté religieuse, mais aussi et surtout un outil concret de gestion. On entrevoit donc les raisons multiples qui poussent les chapitres et abbayes à jalousement conserver leurs documents, même si leurs modalités de conservation sont mal connues. Il y a sans doute eu une systématisation de la rigueur administrative, chez les chanoines et dans l'entourage épiscopal. Plusieurs indices plaident pour la mise en place de véritables professionnels de la production d'actes, au plus tard au début du XIV^e siècle – même si nous pensons, pour diverses raisons, que le mouvement s'est amorcé plus tôt, au milieu du XIII^e siècle⁽²³⁾. Cette rigueur nouvelle a pu s'accompagner d'une amélioration des modalités de conservation du chartrier cathédral.

On est bien mal renseignés sur les modalités initiales d'archivage des titres anciens de Saint-Lambert. On ne peut qu'exciper des parallèles avec d'autres institutions des IX^e, X^e et XI^e siècles pour comprendre quelles pratiques de conservation et d'archivage des documents étaient appliquées au sein de l'église liégeoise. On remarquera d'abord que la conservation des livres et des chartes, ainsi que leur confection, était initialement inséparable de celle des objets précieux. Cet ensemble formait donc – aussi à Saint-Lambert⁽²⁴⁾ – un trésor placé sous clé et confié à une même personne, ici le cœtre. D'une église à l'autre, le titre du dignitaire ecclésiastique qui avait sa garde était différent : prévôt⁽²⁵⁾, doyen, écolâtre ou cœtre délègueront parfois une partie de leurs attributs à un *armarius*, *librorum claviger* et en même temps *cartarum custos et earum scriptor honestus*. Ceci ne signifie pas que tous les ornements, livres et titres aient été nécessairement concentrés en un même lieu physique ; au contraire, les livres liturgiques (surtout les plus précieux

(22) Outre l'ouvrage classique de Michael CLANCHY, *From Memory to Written Record, England, 1066-1307*, Oxford, 2^e éd., 1993, sur cette question énorme et qui a fait couler beaucoup d'encre, on renverra au volume *L'autorité de l'écrit au Moyen Âge (Orient-Occident)*. XXXIX^e congrès de la Société des Médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Paris, 2009. Le document écrit n'a d'abord été qu'un élément parmi d'autres dans l'établissement de la réalité de droits, à côté notamment du serment.

(23) Voir plus bas.

(24) C'est attesté dans les statuts de 1250 : Stanislas BORMANS & Émile SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert de Liège*, t. I, Bruxelles, 1893, n° 479, p. 588 (1250) et t. II, Bruxelles, 1895, n° 524, p. 48 (1252).

(25) Comme à Saint-Trond, *Gestorum abbatum trudonensium continuatio secunda*, II, éd. Rudolf KOEPKE, MGH SS, t. X, p. 344.

d'entre eux) étaient souvent regroupés avec le Trésor et les objets du culte⁽²⁶⁾ et distincts des livres destinés aux écoles monastiques et cathédrales⁽²⁷⁾, eux-mêmes disjoints des livres de la grande bibliothèque, sans doute attenante au *scriptorium* et aux archives. En outre, on constate la présence de bibliothèques particulières notamment affectées aux infirmeries ou à l'abbé. Il existe donc une « spécialisation » des bibliothèques, en fonction de l'usage⁽²⁸⁾.

Il est néanmoins fréquent qu'une partie du fonds soit attenante au *scriptorium* et que les archives y soient jointes, le tout étant désigné sous le vocable général d'*armarium* ou parfois d'*armariolum*⁽²⁹⁾. Cet *armarium* est mentionné à Liège au début du XI^e s., sous la plume du subtil chroniqueur Anselme, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert de Liège. Le mot désigne un type d'armoire creusée dans une cavité, composée de planchettes superposées où sont rangés les livres souvent couchés sur une même planche ; il peut même renvoyer à une simple niche excavée et éventuellement fermée par une grille, notamment présente dans les cloîtres, dans les sacristies ou dans les piliers des églises⁽³⁰⁾. C'est par métonymie qu'*armarium* désignera la bibliothèque principale de l'institution religieuse. L'*armarium* qui protège les livres est parfois aussi le réceptacle des cartulaires et des chartes, ces dernières pouvant encore être entassées dans des coffres. *Armarium* désigne enfin un meuble qui recevait d'autres dépôts précieux, comme des calices, voire des reliques conservées dans des *capsae*.

(26) Sur le Trésor et sa conservation, voir en dernier Lucas BURKART, Philippe CORDEZ, Pierre-Alain MARIAUX & Yann POTIN, éd., *Le Trésor au Moyen Âge : discours, pratiques et objets*, Florence, 2010 (Micrologus Library, 32).

(27) Voir Birger MUNK OLSEN, « Les bibliothèques bénédictines et les bibliothèques des cathédrales : les mutations des XI^e et XII^e siècles », dans André VERNET, éd., *Histoire des bibliothèques françaises, I. Les bibliothèques médiévales, du VI^e siècle à 1530*, Paris, 1989, p. 31-43 ; voir aussi Albert DEROLEZ, *Les catalogues de bibliothèques*, Turnhout, 1979 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental) ; Olga WEIJERS, éd., *Vocabulaire du livre et de l'écriture au Moyen Âge*, Turnhout, Paris, 24-26 septembre 1987, Turnhout, 1989, ici p. 133 et notamment Jean-François GENEST, « Le mobilier des bibliothèques d'après les inventaires médiévaux », *ibid.*, p. 142 et suiv.

(28) Il n'est pas inintéressant de signaler que cette organisation des bibliothèques calque celle de la gestion monastique et canoniale. La première repose sur une relative décentralisation des ouvrages dans la communauté, localisés en des endroits divers en fonction de l'usage ; néanmoins, la majeure partie des livres est sous la direction d'un seul, coître ou *armarius*. Ainsi en est-il du temporel monastique ou canonial : la dotation de l'église est gérée, comme les bibliothèques, par un dignitaire principal – prévôt ou doyen ou prieur, ce qui n'empêche pas l'existence de comptabilités parallèles propres aux différents offices qui ont leurs dotations. Cet éclatement, supposé plus commode à l'usage, est en partie conforme aux principes organisationnels fondamentaux des monastères et chapitres, avec leurs dignitaires et officiers, et ce mélange de direction unifiée et de responsabilisation des officiers subalternes, énumérée dans les chapitres des règles ou statuts internes aux communautés.

(29) Voir par exemple dans les *Gesta abbatum Trudonensium*, ch. 15, éd. R. KOEPKE, MGH SS, t. X, p. 278.

(30) À ce sujet, voir aussi le cas particulier de la « traile », niche grillagée aménagée dans un pilier de la cathédrale Saint-Lambert pour faciliter la consultation des lois fondamentales liégeoises, Paul BRUYÈRE, « Un mode singulier d'affichage des lois et des coutumes au Moyen Âge », dans *Le Moyen Âge*, t. 113, 2007, 2, p. 273-308.

Avec sa précision habituelle, Anselme permet d'affirmer catégoriquement que l'*armarium* de la cathédrale recelait des écrits couchés sur parchemins libres, puisqu'il explique qu'il y a retrouvé le testament de l'évêque Richer⁽³¹⁾ parmi d'autres *chartulae* volantes. L'*armarium* est encore cité deux siècles plus tard dans la plus fantaisiste *Vita beatae Odiliae*, qui signale que les troupes brabançonnaises auraient, en 1212, entre autres sacrilèges, pillé les livres de l'*armarium*⁽³²⁾. Concurrément à *armarium*, qui se réfère surtout aux modalités de conservations des titres et des livres d'une église dans un réceptacle fermé, on retrouve aussi le mot *archiva*, ou *in archivis*, qui désigne plus strictement le fonds de documents, indépendamment de l'attention portée aux modalités de conservation de celui-ci⁽³³⁾. À la cathédrale, on a proposé, peut-être de manière fantaisiste, que les titres cathédraux avaient été conservés dans une cache sous la tour⁽³⁴⁾ ; les statuts de 1250, certes tardifs, suggèrent que les plus importants d'entre eux faisaient partie du *thesaurus* ; faut-il en déduire qu'ils étaient disjoints des documents les plus courants⁽³⁵⁾ ?

Cette unicité initiale des archives et des bibliothèques suggère qu'il faut, même rapidement, aborder la question des modalités de classement des secondes, indissociablement liées aux premières puisque confiées aux mêmes dignitaires. Ces dernières années, elles ont été finement étudiées. Les livres des bibliothèques médiévales étaient organisés selon un ordre *logique* ou

(31) ANSELME DE LIÈGE, *Gesta episcoporum Leodiensium*, ch. 20, éd. R. KOEPKE, MGH SS, t. VII, p. 200.

(32) *Vita beatae Odiliae*, éd. Johannes HELLER, MGH SS, t. XXV, p. 76.

(33) Sur l'archivage médiéval, terrain qui commence seulement à être investigué, on renverra à Pascale BOURGAIN et Albert DEROLEZ, éd., *La conservation des manuscrits et des archives au Moyen Âge. XI^e colloque du comité international de paléographie latine. Bruxelles, Bibliothèque royale Albert I^{er}, 19-21 octobre 1995*, dans *Scriptorium*, t. 50, 1996 ; aux travaux de Olivier GUYOTJEANNIN, « La science des archives à Saint-Denis (fin du XIII^e - début du XVI^e siècle) », dans Françoise AUTRAND, Claude GAUVARD & Jean-Marie MOEGLIN, éd., *Saint-Denis et la royauté. Études offertes à Bernard Guenée*, Paris, 1999, p. 339-353 ; ID., « La tradition de l'ombre. Les actes sous le regard des archivistes médiévaux (Saint-Denis, XII^e - XV^e siècles) », dans Adam J. KOSTO & Anders WINROTH, éd., *Charters, Cartularies and Archives. The Preservation and Transmission of Documents in the Medieval West*, Toronto, 2002, p. 81-112. Voir encore le beau texte de Joseph MORSEL, « En guise d'introduction : les chartriers entre 'retour aux sources' et déconstruction des objets historiques », dans Philippe CONTAMINE & Laurent VISSIÈRE, éd., *Défendre ses droits, construire sa mémoire. Les chartriers seigneuriaux, XIII-XXI^e siècle*, Paris, 2010, p. 9-34 et Olivier GUYOTJEANNIN, « Les chartriers seigneuriaux au miroir de leurs inventaires (France, XV^e-XVIII^e siècle) », *ibid.*, p. 35-50.

(34) À ce sujet, voir Jean-Guillaume SCHOONBROODT, *Inventaire du chapitre Saint-Lambert de Liège*, Liège, 1863, p. VI-VII qui critique cette opinion exprimée par Xavier VAN DEN STEEN DE JEHAY, *Essai historique sur l'ancienne cathédrale Saint-Lambert à Liège*, Liège, 1846, p. 28 qui affirme que les troupes françaises ont mis à jour cette cachette. Schoonbroodt pense plutôt que les archives étaient conservées dans une armoire qui ne pouvait être ouverte que par quatre clés située dans le Secrétariat ; St. BORMANS & É. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, *op. cit.*, p. XXVII. Sur le bâtiment, on consultera notamment Richard FORGEUR, « Sources et travaux concernant la cathédrale. Étude critique », dans Marcel OTTE, éd., *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège*, t. I, Liège, 1984 (ERAUL, t. 18), p. 35-68 et plus généralement toutes les contributions parues dans Marcel OTTE, éd., *Les fouilles de la Place Saint-Lambert*, 4 vol., Liège, 1984-1992 avec bibliographie antérieure.

(35) *Cartulaire de Saint-Lambert*, *op. cit.*, t. I, n° 479, p. 588 (1250).

systematique plutôt qu'alphabétique, même si ce dernier était parfaitement connu des intellectuels et occasionnellement utilisé, comme à Saint-Bertin et Corbie au XII^e siècle⁽³⁶⁾. Cet ordre logique différait parfois d'un lieu à l'autre, et était fonction tant des noms des auteurs que de la nature des livres ; souvent, en tête des catalogues, on plaçait des livres saints, au premier rang desquels figurait la Bible, puis les Pères de l'Église, eux-mêmes rangés en fonction de leur importance : Augustin ouvrait le catalogue, avant d'autres figures célèbres, comme Ambroise, Jérôme, Grégoire le Grand ou Basile, par exemple, auxquels succédaient des écrivains à la frontière du sacré et du profane, comme Boèce ou Cassiodore. Ensuite, une certaine variété est constatable. On observe toutefois souvent une séparation entre les juristes, les historiens, les géographes et les grammairiens ; les poètes anciens sont parfois isolés de leurs successeurs plus tardifs (par exemple, dans les *Libri gentilium poetarum*). Enfin, sont mêlés au tout, ou mis à part selon les circonstances, les Vies de saints, le *corpus* régulier canonique ou les règlements d'une communauté. Plus tard, les typologies des sciences et leur regroupement en sept arts libéraux, dès les XII^e-XIII^e siècles, autoriseront, surtout dans les nouvelles bibliothèques, plus explicitement liés aux catégories scientifiques ; mais, souvent, dans les bibliothèques les plus anciennes, la typologie précitée, susceptible de nombreuses variantes, se maintiendra.

Même si l'organisation des bibliothèques et des archives incombe aux mêmes responsables, les secondes imposent des classifications qui leur sont propres. En effet, l'usage de rassembler les textes littéraires ou sacrés dans des *codices* plutôt que dans des rouleaux induit une différenciation progressive du traitement des livres et des archives, même si les secondes peuvent évidemment être recopiées dans des cartulaires qui se présentent sous la forme d'un *codex*. Les parchemins ou plus tard papiers volants étaient souvent rassemblés dans des boîtes (*capsae*)⁽³⁷⁾, qui nécessitaient elles aussi un classement, puisqu'il fallait pouvoir identifier leur contenu sans en ouvrir le couvercle. C'est ce classement qui nous intéresse, car il touche à la fois aux pratiques archivistiques des religieux, au milieu du Moyen Âge, et à la perception de l'espace qu'ils nourrissaient. On verra, toutefois, que le classement par matière retrouvé dans l'ordonnement des bibliothèques n'est pas sans évoquer certains traits de l'organisation archivistique.

(36) Donatella NEBBIAI-DALLA GUARDA, « Classification et classements », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, op. cit., p. 373-393, ici p. 374.

(37) On peut rapprocher ces *capsae* des boîtes du même nom qui contenaient des reliques, et qui devaient être en métal. Voir COMITÉ INTERNATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART, *Kirchengeräte, Kreuze und Reliquiare der christlichen Kirchen. Objets liturgiques, croix et reliquaires des églises chrétiennes*, Munich-Londres-New York-Paris, 1992, p. 180, sub v° *Reliquienpyxis*. C'est d'ailleurs ce que dit explicitement l'*Admonitio Synodalis* (éd. Jacques-Paul MIGNE, *Patrologie Latine*, vol. 132, col. 456), texte anonyme datant probablement du IX^e siècle, prescrivant notamment que les *capsae* contenant les reliques soient seules présentes sur l'autel : Godefridus C.G. SNOEK, *Medieval Piety from Relics to the Eucharist. A Process of Mutual Interaction*, Leiden-Boston, 1995, p. 215 et suiv. Il n'est pas innocent que la garde des reliques, de la bibliothèque et des archives émerge à la compétence d'un même dignitaire, le coître.

Les *capsae* de la cathédrale Saint-Lambert et l'espace

Les très nombreux titres originaux de la cathédrale étaient rassemblés dans des *capsae*⁽³⁸⁾, ce mot désignant des boîtes, tiroirs ou compartiments d'un même meuble. L'examen du contenu des *capsae*, tel qu'elles sont décrites par un répertoire sur lequel nous allons revenir, laisse à penser que ces réceptacles devaient être volumineux, puisqu'ils pouvaient contenir plus d'une cinquantaine de titres qui, de surcroît, étaient pliés, ce qui en augmentait l'encombrement. Ces boîtes devaient donc s'apparenter à de véritables coffres, peut-être rangés en parallèle sur des étagères. Il est permis de proposer que les titres pliés étaient rangés dans chaque boîte, en parallèle et sur la tranche, ce qui permettait de les consulter comme un fichier⁽³⁹⁾. Il est aussi possible que les *capsae* n'aient pas été des boîtes mobiles, mais plutôt des compartiment ou tiroirs en bois qui faisaient partie intégrante d'un meuble (l'*armarium*), comme des exemples plus tardifs du Magdalen College à Oxford le suggèrent, ou plutôt que ces compartiments aient eux-mêmes abrité les dites boîtes⁽⁴⁰⁾.

La liste des *capsae* de la cathédrale Saint-Lambert est énumérée au seuil du *Liber Primus*, cartulaire reprenant une grande quantité d'actes et copie du *Liber chartarum* à présent perdu, mis en chantier au début du XIII^e siècle⁽⁴¹⁾. Ce répertoire initial des *capsae* figurait dans le *Liber Chartarum* original ; il est toutefois postérieur au moment où le recueil de copies a été initié, et a été peut-être été réalisé à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle⁽⁴²⁾. Nombre

(38) Sur les *capsae*, par exemple Olivier GUYOTJEANNIN, « Le vocabulaire de la diplomatique en latin médiéval (nom de l'acte, mise par écrit, tradition, critique, conservation) », dans *Vocabulaire du livre et de l'écriture*, *op. cit.*, p. 120-134, ici p. 133. Il nous a semblé qu'un système similaire était pratiqué à Saint-Omer ; ce que nous avons suggéré à Jean-Charles Bedague, à la suite de son exposé « Archives, archivage et archivistique à la collégiale de Saint-Omer à la fin du XV^e siècle » lors du *Colloque pour le 175^e anniversaire de la Commission Royale d'Histoire (supra, n. 20)*.

(39) Cette suggestion nous a été faite par Paul Bertrand que nous remercions.

(40) Exemple physiquement conservé d'*armarium* divisé en *capsae*, datant toutefois du début du XVI^e siècle : Trevor ASTON, « Muniment Rooms and their Fittings in Medieval and Early Modern England », dans Ralph EVANS, éd., *Lordship and Learning. Studies in Memory of Trevor Aston*, Woodbridge, 2004, p. 242-243.

(41) Archives de l'État à Liège, Cathédrale Saint-Lambert, Chartes et cartulaires, n° 46-47. Il s'agit d'un in-folio de 838 feuillets. Sur tout ceci, nous renvoyons à notre article « Enquête sur l'impact de l'incendie de 1185 », *op. cit.* Le *liber chartarum* est à présent perdu. Sur tout ceci, voir encore le mémoire de licence inédit d'Enza LAERA, *Le Liber cartarum ecclesiae Leodiensis, le Liber primus et le Cartulaire de la cathédrale Saint-Lambert*, Mémoire de Licence, Université de Liège, 1998-1999, p. 13 et suiv., p. 26 et suiv. pour la description du manuscrit.

(42) Ferdinand HENAU, « Le *Liber chartarum ecclesiae leodiensis*. Notice sur ce cartulaire », dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. 6, 1863, p. 113-130, ici p. 126-129. Il est difficile d'être plus spécifique, en l'absence de l'original : la liste des *capsae* a été uniformisée par son recopiage au début du XIV^e siècle dans le volume de copie du *Liber primus*. On signalera qu'un autre inventaire, cette fois réalisé par classement alphabétique des matières, a été fait à la fin du XV^e siècle, qui répartit les documents originaux entre quarante-cinq *capsae* et entre les deux volumes du cartulaire : Alfred CAUCHIE et Alphonse VAN HOVE, *Documents sur la principauté de Liège, 1230-1532*, t. 2, Bruxelles, 1920, p. 262-307. N'oublions toutefois pas que la mise en train d'un cartulaire et le classement d'archives vont souvent de pair : P. BERTRAND et X. HÉLARY, « Construction de l'espace dans les cartulaires », *op. cit.*, p. 193-207.

de chartes encore conservées comportent des notes dorsales qui indiquent dans quelle *capsa* elles étaient rangées. La liste des *capsae* comprend trente-deux rubriques ; sous chacune d'elle, on retrouve une analyse des chartes originales ou de leurs copies qui étaient reprises dans les boîtes. En outre, chaque titre copié dans le cartulaire porte un numéro d'ordre qui indique sa position dans le recueil. Ainsi, le répertoire recopié au seuil du *codex* autorise une action double : il permet à un chanoine de retrouver, en parcourant la liste des matières importantes, un document dans le cartulaire où il est recopié ; de surcroît, il identifie la *capsa* où est localisé l'original. La consultation du répertoire figurant au seuil du cartulaire autorise donc une lecture courante de la copie, voire la relocalisation du document de base. En outre, les différences d'encre et d'écritures montrent que ces rubriques ont été complétées par l'ajout de nouveaux documents qui ont été versés dans les *capsae*, et se sont vus subséquemment rajoutés dans l'inventaire.

L'examen des intitulés des *capsae* est intéressant à plus d'un titre : dès la première lecture, il nous confirme que l'organisation des archives, comme celle des bibliothèques, est basée sur l'usage et l'utilité qu'ont les moines ou chanoines des écrits qu'ils créent et rassemblent. Nous reviendrons sur cet aspect plus loin. Comme les bibliothèques, on peut diviser en grandes catégories parfaitement cohérentes l'organisation des archives cathédrales : les *capsae* comprenaient d'abord les documents qui concernent l'Église de Liège, en général, ou l'organisation interne de la communauté (*capsae* de 1 à 7) : privilèges généraux de l'évêché, statuts de la communauté, règlements sur les dignitaires et chapelains de la grande église, et confraternités avec d'autres églises. Un autre ensemble est constitué par le bloc logique qui régleme les relations de la cathédrale avec l'évêque et les autorités urbaines en matière de gestion de la ville : les *capsae* 8 à 10 reprennent les règlements et compromis relatifs aux contributions à payer pour la « fermeté », c'est-à-dire l'entretien des murailles⁽⁴³⁾, et la réglementation de la juridiction particulière qu'exercent les chanoines sur leurs propres serviteurs et *familia* dans l'espace urbain⁽⁴⁴⁾. Le troisième groupe de documents est celui qui régle les relations de la grande église et de l'évêque avec les grands féodaux : au premier rang de ceux-ci, le duc de Brabant, dont les relations avec Liège furent, on le sait, moins que paisibles. Le regroupement de ce dossier avec celui de la Maison de Limbourg est lié à la question de la succession de ce duché, douloureusement réglée par la bataille de Worringen (près de Cologne) de 1288 qui consacra la victoire de Jean 1^{er}⁽⁴⁵⁾. Immédiatement

(43) Sur la fermeté à Liège au Moyen Âge, le travail de référence reste Godefroid KURTH, *La cité de Liège au Moyen Âge*, t. I, 1910 (réimpr. 1980), notamment p. 113 et suiv., 128, 139 et suiv., 219-229 et 236-237.

(44) Sur cette question, voir Julien MAQUET, *Faire justice dans le diocèse de Liège au Moyen Âge (VIII^e-XII^e siècle)*, Liège, 2008, p. 271 et suiv.

(45) Sur les relations entre Liège et Brabant, on consultera les contributions de David Guillardian, Willy Steurs et Raymond Van Uytven à la monumentale Raymond VAN UYTVEN et al., *Histoire du Brabant, du duché à nos jours*, Zwolle, 2004, particulièrement aux p. 49-50 ; p. 65-70 ; p. 106-108. Sur Worringen, voir la bibliographie dans Michel MARGUE, « De l'entourage comtal à l'entourage royal : le cas des Luxembourg (XII^e-première moitié du XIV^e siècle) », dans Alain MARCHANDISSE & Jean-Louis KUPPER, eds, *À l'ombre du pouvoir, les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève 2003, p. 309-327, ici p. 308, n. 2.

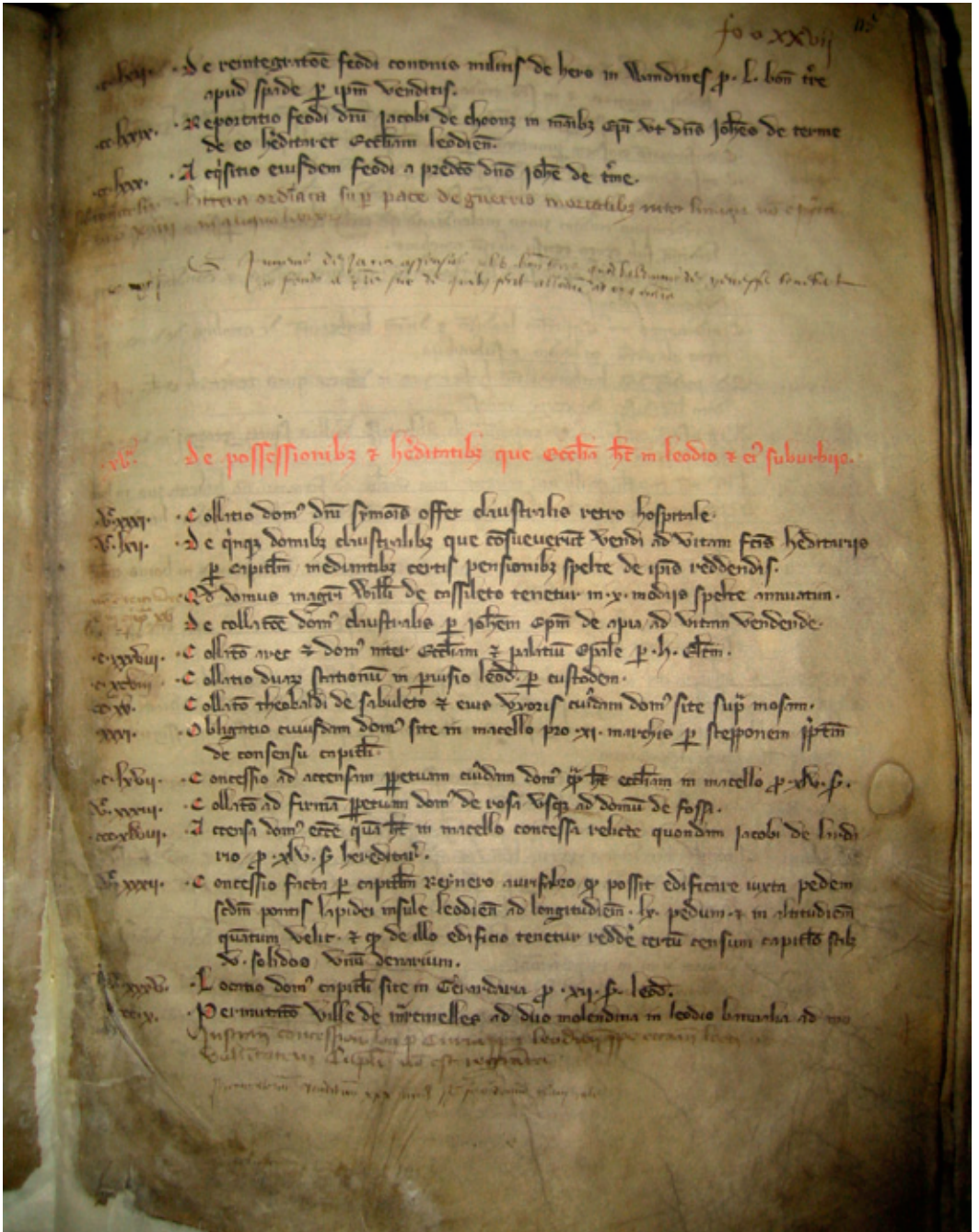


Fig. 1. Archives de l'État à Liège, Cathédrale Saint-Lambert, Chartes et cartulaires, n° 46-47, f° 27 r° : inventaire de la capsula n° 15.

après, dans la *capsa* suivante, on retrouve les affaires hennuyères et le dossier du comté de Looz, dont l'importance était capitale, surtout au début du XIV^e siècle⁽⁴⁶⁾. Par après, la *capsa* 13 liste les hommages et fiefs des princes voisins⁽⁴⁷⁾ ; il est permis de penser que leur regroupement dans une même rubrique suit un ordre logique qui est fonction des alliances politiques entre familles ou principautés, et épouse de près la conjoncture politique de la fin du XIII^e siècle : dans le titre de cette *capsa*, la Flandre et la Gueldre sont rapprochées, sans doute depuis le mariage de Renaud de Gueldre avec la fille de Gui de Dampierre, et alors que les tensions autour de la succession du Limbourg étaient encore dans tous les esprits⁽⁴⁸⁾. Suivent dans la même énumération le Luxembourg et le Namurois, unis dans une progression logique bien compréhensible, puisqu'au XIII^e s., la possession du Namurois était dans les mains des mêmes Dampierre, et que les comtes de Luxembourg étaient unis aux précédents par des liens dynastiques et par leurs positions communes autour des prétentions luxembourgeoises sur le Limbourg⁽⁴⁹⁾. En fait, Gueldre, Luxembourg et Namurois formaient les pivots de la coalition anti-brabançonne, à laquelle il manque ici l'archevêque de Cologne. La suite du titre de la *capsa* 13 inclut encore une série de protagonistes qui sont pour la plupart immédiatement liés au conflit, dans un camp ou l'autre, à savoir Juliers, Heinsberg et Fauquemont. Dans la *capsa* 14, on retrouve, consignés pêle-mêle, d'autres fiefs de chevaliers de moindre envergure qui tiennent leurs biens de l'évêque ou du chapitre.

C'est à partir de la *capsa* suivante que la question qui nous occupe se pose de la manière la plus aiguë, puisque c'est là que débute l'énumération proprement dite des rubriques qui organisent le temporel de la cathédrale et de l'évêque sur une base géographique, par groupes de localités. Première constatation : chaque *capsa* correspond à un ensemble sous-régional, identifié par un ou plusieurs chefs-lieux ; à l'intérieur de la *capsa*, les biens immédiatement voisins de ce chef-lieu lui sont souvent associés, même si le classement n'a pas toujours été systématique (fig. 1). Il faut noter qu'une *capsa* relative à une localité peut contenir des actes relatifs à des zones parfois lointaines, mais dont le destin est relié à la localité éponyme par des transactions spécifiques : ainsi, par exemple, on retrouve dans la boîte sur Saint-Trond la liste des titres relatifs aux biens de Maidières, domaine situé en Lorraine, mais échangé à l'aube du XIII^e siècle contre la juridiction

(46) Dernier article de synthèse en date : Geert SOUVEREYNS & Arnoud-Jan BUISTERVELD, « De graven van Loon », dans *Limburg – Het oude Land van Loon*, t. 87, 2008, p. 111-152, qui fait le point sur tous les travaux publiés, depuis la synthèse de Jean BAERTEN, *Het graafschap Loon (11^{de}-14^{de} eeuw). Ontstaan - Politiek - Instellingen*, Assen, 1969 et tous ses travaux auxquels nous renvoyons ici.

(47) *Capsa XIII^a Homagia sive feoda comitum Flandrie, Gelrie, Luczelburgensis, Namurcensis, Juliacensis, Reystensis et dominorum de Heynsberg et de Falcomont...*

(48) Sur les conséquences de ces tensions dynastiques en région liégeoise, Jean LEJEUNE, *Liège et son Pays. Naissance d'une patrie (XIII^e-XIV^e siècles)*, Liège, 1948, p. 85 et 110.

(49) Sur ceci, nous renvoyons commodément au bel article de Michel MARGUE et Michel PAULY, « Luxemburg vor und nach Worringen. Die Auswirkungen der Schlacht von Worringen auf die Landesorganisation, sowie die Territorial- und Reichspolitik der Grafen von Luxemburg », dans *Jahrbuch für deutschen Landesgeschichte*, t. 16, 1990, p. 111-174.

sur Saint-Trond⁽⁵⁰⁾. Deuxième remarque : dans beaucoup de *capsae*, on ne retrouve que des titres relatifs à la juridiction épiscopale exercée sur des zones entières de la principauté, à l'exclusion de la cathédrale : ainsi en est-il des *capsae* qui décrivent les droits exercés sur Bouillon, Couvin, Ciney, Theux, etc.⁽⁵¹⁾ Dans d'autres zones, comme la Hesbaye, par exemple, ou la région de Saint-Trond, évêque et chapitre possèdent des droits mélangés, ce qui fait qu'une même *capsa* contient les titres des uns et des autres. Toutefois, on note parfois aussi un souci de distinguer clairement les seigneuries capitulaires des seigneuries épiscopales : ainsi, par exemple, les biens de Pont-de-Loup, Marcinelle, etc. sont soigneusement regroupés dans une unique *capsa*, distincte de celle qui reprend les droits exercés par l'évêque à Thuin, pourtant toute proche, ou à Fosses, par exemple. Ce qui semblerait de prime abord une aberration qui témoignerait d'une méconnaissance de la géographie, ou pourrait être interprété comme le résultat d'un classement erratique et approximatif, répond en fait à une volonté de séparer des blocs cohérents qui ressortissent entièrement aux prérogatives de l'un ou l'autre. On y reviendra.

On quitte maintenant le terrain de l'organisation de chaque *capsa* pour s'intéresser à la succession logique des matières, de boîte en boîte, de blocs de terres en blocs de terres. Est-il possible d'observer une quelconque logique spatiale, qui répondrait à l'usage de repères structurants bien identifiables, ou témoignerait de l'usage d'un « canevas mental » ? Ce dernier, en ordonnant de manière logique la succession des localités, autoriserait chez les uns et les autres un repérage des matières, rendant plus aisée la consultation ? La réponse à cette question est positive, même si elle appelle des nuances. De manière classique, l'énumération des listes de biens part d'abord du point central, Liège, où sont décrits les biens urbains de la cathédrale et ceux des faubourgs immédiats. Ensuite, quand on quitte Liège, un premier axe structurant apparaît dans la description des biens : c'est assez logiquement la Meuse, la « colonne vertébrale » du diocèse qui sert de repère. Elle est scrupuleusement descendue depuis l'amont (Dinant) vers l'aval de Liège, à Fragnée (*capsa* 16). Le même procédé apparaît dans la *capsa* suivante, où les biens sont énumérés depuis l'aval (Maastricht) vers l'amont (Herstal), selon une progression régulière. À partir de la *capsa* 18, ce type de repérage hydrographique n'est plus utilisé. Ni les cours d'eau secondaires, ni les routes n'ont été jugés utiles à la structuration des énumérations des *capsae*, à la différence de plusieurs polyptyques carolingiens qui suivent une progression régulière calquée en grande partie sur le réseau hydrographique⁽⁵²⁾.

L'ordre d'agencement des *capsae* suit néanmoins une progression qui, couchée sur une carte, forme un itinéraire qui n'est pas sans logique. Celui-ci

(50) Sur cet échange : A. WILKIN, *La gestion des avoirs*, *op. cit.*, p. 309 avec la bibliographie sur les modalités de cet échange. On peut y ajouter quelques réflexions sur le « dossier » diplomatique que forment plusieurs documents relatifs à Saint-Trond, dans ID., « Enquête sur l'impact de l'incendie de 1185 », *op. cit.*

(51) Sur l'origine de ces droits, on se référera à J.-L. KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, *op. cit.*, *passim*. Sur les droits cathédraux, à A. WILKIN, *La gestion des avoirs*, *op. cit.*, *passim*.

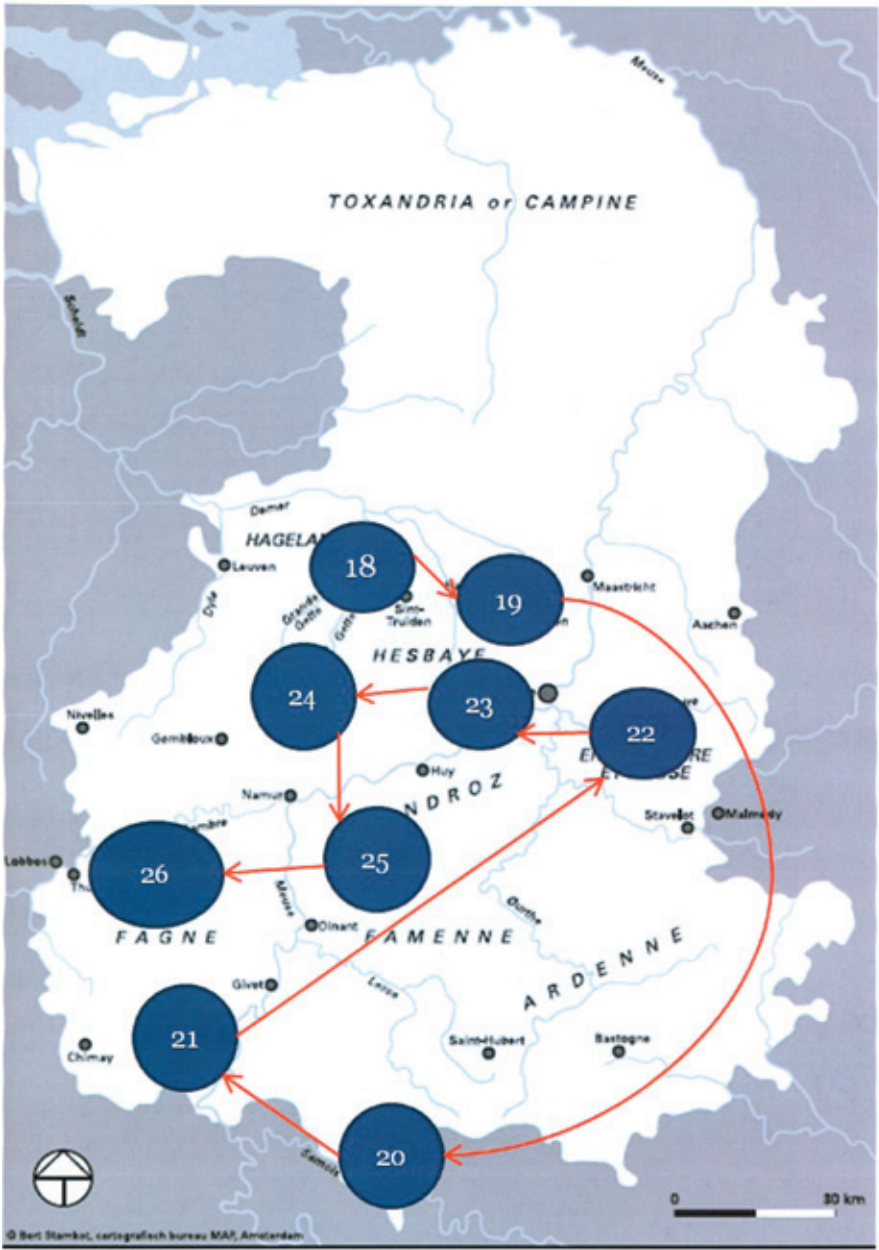
(52) Remarque qui nous a été faite par Daniel Lord Smail, regardant la traduction graphique de la liste des chapitres du polyptyque de Prüm.

respecte en grande partie un ordonnancement de proche en proche, amodié partiellement. En sont exclus certains biens périphériques, dans les actuels Pays-Bas ou sur le Rhin, qui sont disjoints de cet itinéraire et traités par après. Ainsi, dans le classement des *capsae* 18 à 26, on peut distinguer un premier bloc, regroupant les boîtes 18 à 21, qui réunit les biens les plus lointains de Liège situés au nord comme au sud de la Meuse, avant une inflexion vers un second ensemble, de 22 à 26, qui reprend à nouveau des biens énumérés selon un strict rapport de proximité. Au point de départ de l'itinéraire « mental », un groupe de domaines situés au nord-ouest des terres de Saint-Lambert, à la lisière de la Flandre et du Brabant : Saint-Trond et un bloc de biens associés à Malines⁽⁵³⁾ ; la *capsa* suivante est consacrée aux terres et droits de Liège dans le comté de Looz ; ensuite, la progression quitte le Nord, pour descendre vers l'extrême Sud, dans la région de Bouillon, siège d'un château et duché sur lequel l'archevêque de Reims et l'évêque de Liège se partageaient – se disputaient même, des droits stratégiquement fort importants⁽⁵⁴⁾ ; de là, on passe de l'autre côté de la Meuse, dans la zone immédiatement contiguë à Couvin, puis on énumère plus généralement tous les droits épiscopaux sur la rive gauche de la Meuse jusqu'à la Sambre (Thuin et Fosses). Après quoi, la courbe s'infléchit vers l'Est, court jusqu'à Theux à laquelle est intégrée, dans la même *capsa*, Moha. Cette apparente absurdité cache le fait que cette *capsa* contenait les titres relatifs à deux des châteaux importants de la principauté, donc rassemblés dans un même dossier relatif à ces fortifications et ces places-fortes (qui comprenait les *capsae* 20 à 22) qui étaient souvent aussi des résidences épiscopales⁽⁵⁵⁾. Ces lieux stratégiques étaient autant

(53) Notons que le titre (Malines, Saint-Trond) inverse le classement du contenu de la *capsa*, qui commence en fait par l'épais dossier de Saint-Trond.

(54) Édouard PONCELET, « Les droits souverains de la Principauté de Liège sur le duché de Bouillon », dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. 108, 1943, p. 127-267 ; J.-L. KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, *op. cit.*, p. 429. Sur l'achat du château de Bouillon par Otbert, voir ID., « Otbert de Liège, les manipulations monétaires d'un évêque à l'aube du XII^e siècle », dans *Le Moyen Âge*, t. 86, p. 353-385 ; Léon SAUR, « Entre Bar, Namur et Liège : Bouillon, place stratégique », dans *La Maison d'Ardenne, X^e-XI^e siècles*, *Publications de la section historique de l'Institut grand ducal de Luxembourg*, t. 95, 1981, p. 258-280 ; Chantal ZOLLER-DEVROEY, « Féodalité et économie rurale dans les Ardennes médiévales : le fief de Bouillon en Sedanais », dans *Centenaire du Séminaire d'Histoire médiévale de l'Université Libre de Bruxelles, 1876-1976*, Bruxelles, 1976, p. 21-59.

(55) Les places fortes de la Principauté ont été l'objet de toute l'attention de l'Église liégeoise ; outre Bouillon, place stratégique finalement cédée sous la pression de Louis XIV à la famille de la Tour d'Auvergne, on compte une constellation de forteresses acquises ou construites patiemment par plusieurs évêques liégeois. On peut notamment souligner l'activité d'Henri de Leez, le « Notger du XII^e siècle » : voir Jean-Louis KUPPER, « La chartre des forteresses (1154) », dans Jean-Louis KUPPER & Philippe GEORGE, éd., *Liège. Autour de l'an mil, la naissance d'une principauté (X^e-XII^e s.)*, Liège, 2000, p. 57 et ID., *Liège et l'Église impériale*, *op. cit.*, p. 429-430. Voir aussi l'article toujours intéressant de René DEPRez, « La politique castrale dans la principauté épiscopale de Liège du XI^e au XIV^e siècle », dans *Le Moyen Âge*, t. 65, 1959, p. 501-538 ; sur Couvin, J.-L. KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, *op. cit.*, p. 429 ainsi que Georges DESPY & Christine ROUWEZ, « Le tarif de tonlieu du château de Couvin de 1258 », dans *Recherches sur l'histoire des finances publiques en Belgique*, t. 3, Bruxelles, 1974, p. 63-83. Sur le fait que Couvin, Franchimont et Moha sont des résidences épiscopales, Alain MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale à Liège aux XIII^e-XIV^e siècles : étude de politologie historique*, Genève, 1998, p. 468.



menacés par les tentatives de souverains concurrents que par les manœuvres des châtelains qui assuraient des fonctions militaires au nom de l'évêque et tentaient de rendre leurs fonctions héréditaires⁽⁵⁶⁾ ; plusieurs de ces localités sont de surcroît le siège de différents baillages ou prévôtés⁽⁵⁷⁾.

L'itinéraire s'infléchit ensuite vers la Hesbaye ; les documents y sont naturellement abondants, en raison de la richesse de la grande église dans la région d'Entre-Geer-et-Meuse⁽⁵⁸⁾. À cette *capsa* succède celle qui décrit les possessions « brabançonnnes » de la cathédrale : il s'agit principalement du noyau autour de Tirlemont, Roosbeek et Vertryck⁽⁵⁹⁾. Les biens du Condroz liégeois qui occupent la boîte suivante appartiennent exclusivement à l'évêque, à l'inverse des droits qui sont rassemblés dans la *capsa* 26, qui reprennent les terres capitulaires enclavées, voire localisées en plein dans le comté de Namur, ce qui explique la présence d'Hannêche, assez lointaine des autres biens présents dans la même boîte (Pont-de-Loup, Marcinelle, etc.), mais qui est l'objet d'un conflit qui oppose le comte de Namur à l'évêque⁽⁶⁰⁾. La progression logique, de proche en proche, s'arrête là ; la *capsa* suivante décrit les biens de ce qui deviendra le « baillage d'Amerscoer », sur la rive droite de la Meuse, avec pour épiceentre Jupille⁽⁶¹⁾, l'enclave de Visé et les terres sur l'Ourthe et la Vesdre, jusqu'au duché de Limbourg. Enfin, les terres excentrées de Neer et Opitter, celles situées sur le Rhin, et une nouvelle *capsa* qui règle le destin des biens de Malines, viennent compléter cette liste.

Comme on le constatera à l'examen de la carte jointe, l'itinéraire formé par les *capsae* 18 à 26 est donc relativement cohérent, fonctionnant souvent sur le principe d'une avancée fondée sur le rapport de proximité. Pourtant, cet itinéraire aurait pu être plus cohérent géographiquement : ainsi, une des combinaisons possibles aurait été, par exemple, celle qui conduisait de 19 à 18, puis 24, 23, 22, 25, 26, 21 et 20. Mais c'est précisément parce que la progression géographique logique n'est pas l'unique principe organisateur de base de la succession des *capsae* qu'elle n'est que partiellement respectée. Celle-ci est certes globalement observable, mais elle est *couplée à d'autres principes organisateurs*. En effet, cette progression est aussi réglée par le soin de regrouper certaines matières, comme, d'abord, le destin des villes

(56) A. MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale, op. cit.*, p. 355-356. Couvin, justement, est cité comme exemple par cet auteur. Franchimont n'apparaît pas, selon le même auteur, comme châtelainie.

(57) *Ibid.*, p. 353.

(58) A. WILKIN, *La gestion des avoirs, op. cit., passim*.

(59) Ces biens avaient une importance stratégique certaine, et étaient les reliquats des terres liégeoises à l'Ouest, désormais enserrées par un Brabant conquérant. Sur ces terres, et les armes diplomatiques forgées par les chanoines de la cathédrale pour se protéger des menées brabançonnnes, voir A. WILKIN, « Le destin des biens de Roosbeek. Un épisode dans les relations politiques entre le Brabant et Liège (XII^e-XIII^e s.) », dans *Jaarboek voor Middelleeuwse Geschiedenis*, t. 11, 2008, p. 69-96.

(60) St. BORMANS & É. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert, op. cit.*, t. II, n° 742, p. 365, 1284.

(61) Voir A. MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale, op. cit.*, p. 354, n. 267. Sur l'origine de ce bailliage, et ses relations avec l'antique domaine de Jupille, on se référera au travail classique de Micheline JOSSE, *Le domaine de Jupille des origines à 1297*, Bruxelles, 1966 (Pro Civitate, n° 14) qui retrace l'origine du domaine, avant son échange avec les évêques de Verdun.

de Saint-Trond et Malines, contestées par le Brabant et Liège, alors que la première ville n'avait pas toujours eu une attitude très claire dans son alignement vis-à-vis de Liège. De même, la région lossaine, qui occupait la *capsa* suivante, allait être longtemps convoitée, tant par le Brabant que par les Liégeois : les trois enclaves possédées là par l'évêque, Alken, Hoeselt et Broekom, étaient donc jalousement protégées.

Le passage de la *capsa* 19 à la *capsa* 20⁽⁶²⁾ est sans doute celui qui est en apparence le moins rationnel ; en effet, il implique un saut considérable dans l'espace. Pourtant celui-ci peut se comprendre aisément : à partir de la *capsa* 20, l'objet du classificateur est de décrire les châtelaneries ou baillages dépendant de l'évêque de Liège : Bouillon, Couvin, Theux et Moha, en réglant aussi le statut des hommes des seigneuries annexes et leurs fidélités vis-à-vis des pouvoirs environnants⁽⁶³⁾. Les villes et châtelaneries énumérées dans les *capsae* 18 à 22 ont donc toutes un statut d'enclaves ou de fortifications placées en vis-à-vis des comtés et duchés environnants ; elles représentent des points d'appui de la puissance épiscopale aux confins du diocèse, susceptibles d'être absorbées par autrui ou médiatisées par leurs gestionnaires qui étaient prompts à les accaparer. Il y a donc une logique « thématique » à la base de cette énumération, qui est pourtant aussi respectueuse d'un certain canevas géographique : le classificateur a eu à cœur de regrouper d'abord les possessions situées aux « limites » septentrionales et méridionales du diocèse, qui forment une espèce de « cercle » (*capsae* 18-19-20-21) qui enserre le cœur de l'évêché (*capsae* suivantes). La *capsa* 22 marque une inflexion vers cet épïcêtre du diocèse ; elle est reliée aux précédentes par son objet – des châteaux et fortifications, mais tient lieu aussi de transition géographique qui ramène depuis la périphérie vers le cœur de la principauté. À partir de la *capsa* 23, la suite de l'énumération des rubriques adopte à nouveau un strict ordre géographique qui n'appelle guère de commentaires.

Ainsi, en traduisant sur une carte l'énumération des *capsae*, on retrouve un canevas graphique qui rappelle, de manière bâtarde, cette forme en « spirale » retrouvée par Higounet et Devroey dans le *Polyptyque de Priim*. À l'inverse du schéma carolingien, on progresse ici, à partir de la *capsa* 18, de l'extérieur vers l'intérieur, ce qui est sans doute indicatif des préoccupations particulières des chanoines : il s'agit d'assurer d'abord les points extrêmes et lointains, avant de décrire des réalités mieux contrôlées, comme les terres hesbignones. Notons aussi que si nous employons, avec prudence, le mot « spirale » pour qualifier le « canevas » graphique ici retrouvé, nous ne tirons pas de conclusion fondamentale sur la raison d'être de celui-ci ; la forme en spirale, avec un cercle extérieur et des circonvolutions qui y seraient incluses, pourrait être la conséquence naturelle de certaines nécessités très pragmatiques. À partir du moment où l'on veut suivre une progression géographiquement logique et ordonnée, à partir du moment où l'on doit réunir le point « central » du patrimoine d'un établissement ecclésiastique (son siège) à ses biens proches mais aussi aux terres excentrées jetées

(62) Dont nous reconnaissons volontiers que nous avons, sur la carte, rendu le tracé plus élégant, par une belle « courbe » qui vise à rendre la lecture plus aisée, mais qui répond à notre recherche initiale d'un déroulement en « spirale ».

(63) J. LEJEUNE, *Liège et son Pays*, *op. cit.*, p. 498.

dans de nombreuses directions, ce canevas en spirale est presque le schéma le plus propre et le plus naturel pour éviter des contorsions géographiques saisissantes⁽⁶⁴⁾ ou des dessins trop hasardeux. La forme en spirale autorise une progression régulière, ordonnée et graphiquement plus cohérente qu'une déambulation de proche en proche plus anarchique. Il ne faut toutefois pas hypertrophier l'importance de cette mise en ordre selon un canevas mental que l'on reconnaît : notre « spirale » n'est qu'imparfaite, bien loin de la perfection ou de la régularité de celle qui serait formée de cercles parfaitement concentriques, ce qui montre qu'il faut rester prudent dans les conclusions à tirer sur sa symbolique, par exemple. Cette imperfection formelle est précisément la preuve que la stricte logique géographique compose avec une autre logique, typologique, thématique, qui impose sa loi et des distorsions aux canevas idéaux. On peut faire ici un parallèle avec le classement des bibliothèques où l'ordre logique des matières profanes ou sacrées est préféré au caractère aléatoire de l'alphabet ; pour les archives, la succession idéale induite par la géographie est mitigée – mais pas niée, par le classement thématique. Ces réserves prudentes ne nous empêchent pas de penser que cette logique géographique, même amodiée par l'introduction de préoccupations de fonds, se reconnaît très clairement dans le classement des *capsae*.

Que déduire de ce travail colossal de mise en ordre de près de 750 documents, triés physiquement et regroupés selon un ordre rigoureux ? D'abord sa dimension strictement utilitaire, qui vise à rencontrer les besoins pressants et urgents de l'Église de Liège, évêque et chapitre compris. Loin de toute volonté « encyclopédique » d'archivage de textes devenus désuets, visant au mieux à créer une *memoria* des faits et gestes de la communauté religieuse, l'entreprise de classement autorise une réponse concrète à des défis qui étaient ceux de la communauté canoniale à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle. C'est indiqué avec limpidité dans le prologue du répertoire figurant dans le cartulaire : les chartes étaient nombreuses et difficilement localisables ; dès lors *placuit ab inutilibus utilia segregare et utilia per distincta loca sub certis titulis collocare*⁽⁶⁵⁾. La preuve de ce pragmatisme nous est encore offerte par l'existence d'une *capsa* dédiée à l'inventoriage des documents non conservés dans des boîtes et qui sont moins utiles⁽⁶⁶⁾. Cette rubrique autorisera les chanoines les plus curieux à lire et repérer la copie des documents non présents en original, mais recopiés dans le cartulaire *ad rei memoriam*. Enfin, le soin mis à créer une typologie systématique des documents a parfois buté sur le caractère très spécifique de certains textes jugés utiles (et donc non rétrogradés dans une catégorie « fourre-tout » finale), qui a imposé la création d'une *capsa* reprenant des textes « hors-normes » mais précieux pour le chapitre⁽⁶⁷⁾.

(64) Cette remarque nous a été faite par Steven Kosslyn.

(65) *Liber Primus*, f^o 16 r^o.

(66) *Liber Primus*, f^o 39 r^o : *De hiis quae temporalia videntur vel minus utilia et propter hoc cum aliis non sunt.*

(67) *Capsa XXX, Liber Primus*, f^o 37 v^o : *De hiis quae cum aliis cartis communem titulum propter earum singularitatem convenienter habere non possunt.*

La structuration de cet ensemble permettait de répondre à des questions précises, comme l'indique d'ailleurs le prologue du répertoire : la documentation est ordonnée en fonction des attentes des chanoines⁽⁶⁸⁾. On ne sait bien entendu pas comment le classement a été opéré ; probablement à partir d'un tri préalable de la masse de documents, répartis en matières et en fonction de l'ordre géographique, plutôt qu'à partir d'une liste préétablie de questions et de thèmes. Mais chaque titre de *capsa* apparaît comme une réponse potentielle à un problème concret du XIV^e siècle : comment prouver les droits de Liège sur la ville de Tirmont ? s'opposer aux prétentions des autorités urbaines qui prétendent imposer les denrées alimentaires et donc taxer indirectement aussi les chanoines ? déterminer les obligations respectives des châtelains de l'évêque et des hommes des terroirs qui dépendent de ces dernières ?... La sécheresse de l'énumération des *capsae* étiquetées géographiquement ne doit pas nous abuser : derrière la localité éponyme se cache souvent une question précise ou un problème d'actualité auquel il appartient de répondre ; le choix des documents qui figurent en tête de la *capsa* est d'ailleurs souvent indicatif de la nature du droit à prouver ou de la querelle à résoudre : on y place ainsi l'acte constitutif des droits de propriété de l'Église liégeoise sur une localité particulièrement importante et potentiellement contestée. Cette localité, et le titre fondateur des droits de l'église, constitue le pivot de la *capsa*. Dans celle-ci sont d'abord regroupés tous les textes qui s'y rapportent ; puis on énumère les autres titres relatifs aux biens secondaires gravitant autour de la, ou des localité(s) éponyme(s). Ainsi, chaque *capsa* offre potentiellement des armes pour résoudre un ou plusieurs problèmes qui se posera(en)t à la communauté. Les intitulés, et la structure qui se dégage à la lecture du contenu de chaque rubrique, est pour nous comme une liste de réponses à des questions que l'on devine, avec sans doute plus de difficultés que les chanoines de la cathédrale, qui n'avaient guère besoin d'un descriptif clair pour savoir quels étaient les écueils potentiels entourant la possession de tel ou tel bien. La question que se posaient les chanoines avant de se tourner vers la documentation est donc pour nous implicite, comme en creux ; nous avons devant nous la réponse, lapidaire mais très claire pour les chanoines, qui structure les intitulés des *capsae*. La réflexion par question et réponse est, comme le soulignait Jean-Pierre Devroey, typique d'un mode de pensée médiéval, que l'on retrouve aussi bien dans les questionnaires que rédigeait Hincmar pour préparer les enquêtes ecclésiastiques et économiques qui seront conduites sur les terres de Saint-Remi de Reims, que dans les mécanismes des débats scolastiques plus tardifs. On ajoutera que ce type de réflexion se retrouve aussi dans le genre des *quaestiones* bibliques, par exemple, très populaires dès le début du Moyen Âge⁽⁶⁹⁾.

(68) Cette observation rejoint celle qui est formulée dans l'article de Jean-Pierre Devroey dans ce volume, à propos de la manière dont les moines « perçoivent » la nature, ou plutôt créent un cadre descriptif destiné à l'organiser en fonction de leur exclusif profit.

(69) Sur la description de Courtisols dans le polyptyque de Saint-Remi de Reims, et la manière dont elle traduit le questionnaire établi lors du synode de 852, voir *Polyptyque de Saint-Remi de Reims*, éd. Jean-Pierre DEVROEY, Reims, 1984, p. 27 et suiv. (inventaire de l'église de Courtisols) ; Philippe DEPREUX & Cécile TREFFORT, « La paroisse dans le *De ecclesiis et capellis* d'Hincmar de Reims. L'énonciation d'une norme à partir de la pratique ? », dans *Médiévales*, n° 48, Printemps 2005, p. 141-148. Sur les *quaestiones* et

Cette entreprise considérable de mise en ordre peut être rapprochée de plusieurs travaux comparables qui surviennent de manière quasi-contemporaine, dans le Liège de la seconde moitié du XIII^e et du XIV^e siècle : dès 1250 environ, des dispositions complémentaires s'assuraient de la bonne tenue des archives capitulaires⁽⁷⁰⁾ ; ainsi, apparaissent un *Polyptyque* dit de 1280, complété et recopié au début du XIV^e siècle, les livres de fief d'Adolphe et d'Englebert de la Marck initiés par Levold de Northof, chanoine et chroniqueur de la Maison de la Marck, qui a pesé d'un poids important sur la « professionnalisation » de l'administration de l'Église de Liège ; on rédige encore, au début du XIV^e s., un *Liber officiorum* ordonnant les droits et devoirs de cette ruche humaine qu'est la cathédrale, hiérarchisant ses serviteurs et officiers multiples⁽⁷¹⁾ ; les Paix liégeoises induisent la rédaction de « cartulaires urbains » accessibles à tous et lisibles dans la cathédrale⁽⁷²⁾. Bref, entre 1250 et 1350, Liège voit l'émergence d'une culture administrative nouvelle, qui se traduit par une floraison d'outils à usages très concrets.

Une deuxième remarque fondamentale peut être formulée à propos, cette fois, de l'intérêt de ces classifications archivistiques pour l'historien ; le déclin de l'érudition pure entraîne nombre de chercheurs à ne labourer que superficiellement dans les cartulaires ou chartriers, en considérant les actes diplomatiques comme des réservoirs d'informations brutes, après avoir, au mieux, vérifié la tradition de leurs documents. C'est une erreur : la manière dont un acte est archivé sous une rubrique explicite nous révèle l'usage concret qu'il a pour une communauté ecclésiastique à un moment précis, usage qui est évolutif. L'attention portée à la place d'un document, dans un classement logique, nous révèle des liens insoupçonnables entre des textes *a priori* non corrélés. On peut reconstituer des trames, des ordres transactionnels qui nous auraient échappé sans ces regroupements logiques. Ce classement est le reflet de l'utilité évolutive des chartes au fil des années ; des documents qui attestaient de la mise en possession des biens lorrains de la grande église à la fin du IX^e siècle, par exemple, rejoignent naturellement la *capsa* relative à Saint-Trond, à la faveur de l'échange des terres lorraines contre la localité hesbignonne en 1227⁽⁷³⁾... Encore une fois, cette typologie est un prisme exceptionnel sur la manière dont les chanoines envisagent, quotidiennement, leur patrimoine et ordonnent le monde qui les entoure, en fonction de leurs intérêts changeants.

Cette remarque est aussi valable en matière de géographie : on a beaucoup scruté l'évolution de la perception des espaces médiévaux, notamment politiques et régionaux. Mais on le fait souvent à partir des sources narratives, ou éventuellement de documents diplomatiques, en accumulant des mentions

responsiones, voir encore, notamment, Pierre RICHÉ & Guy LOBRICHON, éd., *Le Moyen Âge et la Bible*, Paris, 1984, p. 158-159, qui montre, notamment à l'époque carolingienne, l'intensité de cette pratique promise à une très grande postérité.

(70) Comparer les statuts capitulaires, *Cartulaire de Saint-Lambert*, *op. cit.*, t. I, n° 479, p. 588 (1250) et t. III, n° 524, p. 48 (1252).

(71) Nous avons déjà attiré l'attention sur cette floraison remarquable qui se produit entre 1250 et 1350, et qui connaît une accélération soutenue au début du XIV^e s., dans notre article Alexis WILKIN, « La datation du polyptyque dit de 1280 », *op. cit.*

(72) P. BRUYÈRE, « Un mode singulier d'affichage », *op. cit.*

(73) A ce sujet, voir *supra*, n. 50.

sporadiques ou peu précises. Pour le Moyen Âge classique, les inventaires archivistiques, lorsqu'ils utilisent des catégories géographiques, peuvent apporter une contribution éclairante et plus systématique sur les contours précis d'ensembles régionaux : l'avantage est que, derrière un vocable parfois vague (« Brabant », « Hesbaye », etc.), se trouve un *corpus* d'actes qui le précise, en nous offrant les contours de l'espace donné, si on reporte les toponymes sur une carte. Ainsi, nous pouvons conclure de notre document que la Hesbaye des chanoines, au tournant des XIII^e et XIV^e siècles, est bien l'équivalent de la Hesbaye liégeoise, allant jusqu'à la Méhaigne incluse, mais ne dépassant pas le Geer, au Nord, et excluant la région immédiatement contiguë à Tongres et à Saint-Trond. Elle n'inclut donc pas d'autres zones qui font aussi actuellement partie de la Hesbaye des « géographes »⁽⁷⁴⁾. Ces dernières sont rangées sous d'autres rubriques. Cette Hesbaye des chanoines correspond aussi, grosso modo, au comté de *Haspinga* tel qu'il a été dessiné par Jean Baerten⁽⁷⁵⁾.

De même, les biens situés aux alentours de Tirlémont sont localisés *In Brabant*, cette zone que la cathédrale protégeait jalousement au siècle précédent⁽⁷⁶⁾. Elle marquait alors la limite d'expansion occidentale de la principauté, en direction des terres de son ennemie héréditaire, la Maison de Louvain. Le fait qu'au début du XIV^e siècle, le tout soit rangé dans la *capsa* de Brabant est significatif du succès de l'expansion brabançonne en direction de l'Est ; bien plus, est aussi rangé dans cet ensemble le groupe de biens situés à l'est de la Grande et de la Petite Gette, à proximité immédiate de Saint-Trond – alors que cette localité fait l'objet d'une rubrique spéciale dédiée aux biens de l'évêque. Cet étiquetage consacre la victoire morale et politique du Brabant qui s'est désormais, en l'espace de deux siècles, imposé comme un acteur de premier plan en Basse-Lotharingie, bien au-delà des contours du comté de Louvain originel. Cette réalité a été pleinement intégrée à la conception qu'ont les chanoines de Saint-Lambert de la distribution des pouvoirs, au début du XIV^e siècle.

En guise d'envoi : et l'hippocampe ?

On a montré ici, de manière ramassée, les perspectives passionnantes que pouvait ouvrir un texte aussi aride qu'un répertoire de documents : rationalité d'un établissement ecclésiastique ; conceptualisation de l'espace ; remarques méthodologiques sur l'exploitation qui peut être faite de ce type de documents par l'historien. Il est pourtant une irritante question qui subsiste : s'il est incontestable que les hommes du Moyen Âge, en tous cas les élites instruites, avaient une maîtrise réelle de l'espace – ce dont nous n'avons du reste jamais douté, il est plus difficile de savoir comment ils

(74) La Hesbaye au sens étroit du terme (tel que défini par la perception canoniale) est majoritairement inscrite dans la *capsa* 23, *Liber Primus*, à partir du f° 31 v°. Voir Théo BRULARD, *La Hesbaye. Étude géographique d'économie rurale*, Louvain, 1962.

(75) Jean BAERTEN, « Le comté de Haspinga et l'avouerie de Hesbaye », dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, t. 40, 1962, p. 1149-1167.

(76) Voir plus haut.

avaient construit cette connaissance. On ne parle pas ici de la manière dont ils exprimaient leurs « cartes mentales », y compris par des mots plutôt que des schémas. Mais on se demandera comment un chanoine de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle savait où se trouvait Tirlemont, Marcinelle ou les biens rhénans ou lorrains plus lointains. Parmi les modalités de construction de ce savoir empirique, on devra laisser pendante la question de l'accès à des représentations cartographiques dont on a signalé plus haut qu'elles ne ressortissaient pas nécessairement à une culture « savante » débarrassée de tout pragmatisme. Notons simplement, avec la prudence qui s'impose, que si l'on ne possède plus de témoins ou même de mentions de cartes conservées à Liège en plein Moyen Âge, les écoles liégeoises ont été un des hauts lieux de la culture des XI^e-XII^e siècles, avant leur déclin significatif antérieur à notre période. On sait que plusieurs disciplines scientifiques comme l'arithmétique s'y sont notablement illustrées⁽⁷⁷⁾. Pourquoi donc pas – mais ceci reste à prouver, aussi la géographie ?

En complément de ce possible recours à des cartes, on peut à tout le moins faire quelques propositions. La déambulation répétée aide à la fixation de l'espace dans les esprits. Or, on a affaire ici à des ecclésiastiques, dont plusieurs exerçaient des fonctions archidiaconales qui impliquaient des déplacements sur le terrain pour contrôler les doyennés et paroisses⁽⁷⁸⁾. Il y a là une piste : les missions d'inspection impliquaient des déplacements nombreux sur une courte distance – comme en attestent les tardifs comptes-rendus des visites archidiaconales. Cette mobilité rapide obligeait à chevaucher de paroisse en paroisse, de doyenné en doyenné dans une même journée. Une première forme

(77) Synthèse commode dans Robert HALLEUX, « L'apport scientifique jusqu'à la fin du XV^e siècle », dans *La Wallonie. Le Pays et les hommes. Lettres, Arts, Culture*, t. 1, Bruxelles, 1977, p. 489-497. Si nous ne nous trompons pas, la question des connaissances géographiques liégeoises au sein de ces « écoles » et de l'élite cultivée sont sous-étudiées. Quelques remarques stimulantes, notamment sur la maîtrise de l'astrolabe en Lotharingie et Lorraine dans André JORIS, « Espagne et Lotharingie autour de l'an mil. Aux origines des franchises urbaines », dans *Villes-affaires-mentalités*, Bruxelles, 1993, p. 92-93 (réimpr. d'un article paru dans *Le Moyen Âge*, t. 94, 1988, p. 5-19).

(78) La bibliographie dépasse évidemment l'espace qui nous est alloué ; en attendant la conclusion des recherches de Julie Dury, il faut aller voir dans Jean-Louis KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, op. cit., p. 332 et suiv. ; Julien MAQUET, *Faire justice dans le diocèse de Liège au Moyen Âge*, op. cit., p. 109-110 ; p. 222-223 et annexes qui remplace avantageusement Jean PAQUAY, *Juridictions, droits et prérogatives des archidiacres de l'Église de Liège*, Liège, 1935 ; Édouard DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. I, 2^e éd., Bruxelles, 1945, p. 304 et suiv. ; Alain DIERKENS, « La création des doyennés et archidiaconés dans l'ancien diocèse de Liège (début du X^e siècle). Quelques remarques de méthode », dans *Le Moyen Âge*, t. 92, 1986, p. 345-365 ; Étienne SCHOOLMEESTERS, « Tableau des archidiacres du diocèse de Liège pendant le XII^e siècle », dans *Leodium*, t. 3, 1904, p. 140-143 et ID., « Tableau des archidiacres du diocèse de Liège pendant le XIII^e siècle », dans *Leodium*, t. 2, 1903, p. 3-6 ; Ursmer BERLIÈRE, « Les archidiacres de Liège au XIV^e siècle », dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. 75, 1906, p. 137-211 ; Alain MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale*, op. cit., p. 313 et suiv. ; Edgar DE MARNEFFE, « Tableau chronologique des dignitaires du chapitre de Saint-Lambert », dans *Analectes pour servir à l'Histoire Ecclésiastique de Belgique*, t. 25, 1895 ; t. 26, 1896, p. 318-425. On ne citera pas ici les multiples publications relatives aux visites archidiaconales dues notamment à Joseph Brassine, André Culot et François Jacques, André Deblon, Denis Guillaume, Jean Paquay, etc.

de connaissance empirique pouvait résulter de l'exercice de ces fonctions qui rendait concret le découpage théorique en circonscriptions administratives. De la même manière, la supervision économique du patrimoine capitulaire exercée par le prévôt ou par des chanoines titulaires d'obédiences⁽⁷⁹⁾, aiguise cette conscience géographique ; elle passe par des déplacements au moins annuels sur le terrain, et par l'organisation de charrois depuis les biens ruraux vers la grande église. La reddition de comptes annuels sur ces obédiences, et leur mise aux enchères régulières, achèvent d'informer les uns et les autres, non seulement sur la position des terres, mais même sur leur qualité et leur rapport économique. On peut encore compter comme éléments structurants les processions diverses (bancroix ou rogations...) qui conduisaient les fidèles depuis les paroisses jusqu'aux centres ecclésiastiques (abbayes de Lobbes, de Saint-Hubert ou de Saint-Trond, cathédrale) dont elles dépendaient, parfois au prix de pérégrinations assez longues⁽⁸⁰⁾. Enfin, dans tout le diocèse, l'existence d'un maillage de résidences épiscopales – les « chapellenies » de l'évêque, à savoir une série d'établissements religieux où le prélat passe à l'occasion accompagné de plusieurs clercs – offre autant de points de repères⁽⁸¹⁾. Les « bonnes villes » de la principauté ont sans doute aussi été des lieux de fixation géographique. Proposons encore, comme entreprises structurantes, le déplacement vers des marchés locaux ou interrégionaux plus ou moins lointains, ou vers des sanctuaires remarquables. Tous ceci a sans aucun doute joué un rôle déterminant dans l'émergence d'une « conscience spatiale » propre non seulement aux paroissiens et paysans, mais aussi aux ecclésiastiques qui organisent ou fréquentent les manifestations commerciales ou religieuses, chacun se créant sa propre « géographie » fonction de sa culture et de ses obligations.

Et pour les biens les plus lointains ? Signalons, pour les chanoines, les relations nouées avec des établissements religieux parents, auxquels la grande église était liée par confraternité⁽⁸²⁾, l'existence de sites prestigieux, civils ou religieux ou des grandes villes, qui ont joué le rôle de points d'ancrage mentaux. Ceux-ci pouvaient servir de repères relatifs, pour autoriser des rapprochements géographiques avec des localités secondaires que l'on possède au loin. Ainsi, les clercs disposent d'une série de points d'ancrages

(79) C'est-à-dire de la supervision de portions de temporel. Cf. A. WILKIN, *La gestion des avoirs*, op. cit., passim, et *Cartulaire de Saint-Lambert*, op. cit., t. I, n° 479, p. 587-588 (1250) qui règle scrupuleusement l'octroi des obédiences, avant de se préoccuper du destin des archives. Ce n'est pas un hasard: les chanoines surveillent les modalités d'établissement des documents concédant les obédiences et leur destin.

(80) Sur ces processions, dont l'origine reste discutée, Ursmer BERLIÈRE, « Les processions de croix banales », dans *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 5^e s., t. 8, 1922, p. 419-446 ; André VANRIE, « Les croix banales aux abbayes en Belgique au Moyen Âge », dans *Contributions à l'Histoire Économique et Sociale*, t. 2, Bruxelles, 1963, p. 7-27 ; Alain DIERKENS, « La création des doyennés », op. cit., p. 358 et suiv.

(81) Ces chapellenies ou résidences épiscopales sont énumérées par J.-L. KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, op. cit., p. 237-238 et 317-319 ; A. MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale*, op. cit., p. 467. Ce sont des chanoines de la cathédrale qui président au destin de ces chapellenies.

(82) Sur cette question dans l'espace qui nous occupe, voir Michel LAUWERS, *La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge*, Paris, 1997, p. 134 et suiv.

multiples, ecclésiastiques, commerciaux et civils, pour structurer un espace qu'ils construisent par leurs déplacements réguliers au service de l'évêque et de leur communauté. Ils s'ajoutent naturellement aux axes naturels – cours d'eaux, montagnes, forêts – et aux axes routiers, et, évidemment, au bagage personnel de chaque individu, appartenant à une famille, à un réseau, qui charrient aussi leurs lieux emblématiques (foyer familial ou de la parentèle, etc.). Voici, à tout le moins, des éléments partiels de réponse aux modalités empiriques de construction d'une perception de l'espace, qui ne sont évidemment pas antinomiques par rapport aux éléments de culture savante puisés dans les travaux de géographie et aux éventuelles cartes présentes dans les bibliothèques.

Quid des paysans ou des gens plus modestes ? Les modalités de la construction de leur représentation spatiale sont naturellement plus difficiles à appréhender, faute d'écrits émanant de leur main. Il est aussi entendu que leur accès aux cartes devait être nul, et que leurs déplacements devaient être moins fréquents, et les conduire moins loin, puisqu'ils forment une « mini-société » englobée dans la société dominante. Mais, là aussi, les nécessités des bancroix, des charrois vers les villes et marchés devaient à tout le moins leur autoriser une compréhension minimale de l'espace qui les entourait.

Ces réflexions embryonnaires n'épuisent certainement pas la question du rapport concret à l'espace au Moyen Âge, tant en raison du caractère partiel de nos sources que de l'état de la réflexion sur la spatialisation médiévale qui n'en est encore qu'à ses débuts. Pour aller encore plus loin que les beaux travaux cités au seuil de cet article, peut-être pourrait-on envisager une collaboration avec les psychologues cognitivistes et les spécialistes des neurosciences, dont les travaux portent sur la construction de la représentation spatiale chez nos contemporains⁽⁸³⁾. Ce champ est encore en pleine expansion, et bien des mystères subsistent sur la manière dont le cerveau traite et structure les informations, les hiérarchise et autorise la représentation d'espaces proches et lointains. Des résultats ont néanmoins été engrangés qui, traduits en langage moins technique, pourraient aussi rendre l'historien attentif aux processus et outils accessibles aux hommes du Moyen Âge pour structurer l'espace. Ces recherches formeraient un contrepoint utile aux réflexions parfois très abstraites d'histoire intellectuelle sur les « structures mentales » des hommes du Moyen Âge. Les travaux des cognitivistes mettent en évidence l'importance, pour la construction de la représentation spatiale, du type de prise de connaissance du paysage : déambulation physique, lecture de documents ou vision depuis un point élevé voire céleste... La représentation et la description en sont naturellement affectées ; de même, ils pointent la variabilité, notamment sexuelle, de cette représentation spatiale, et sa possible évolution sur le long cours, depuis la préhistoire⁽⁸⁴⁾. La lecture de ces changements historiques, dus sans doute autant à l'évolution humaine

(83) On peut par exemple souligner les multiples publications résultant des *International Conference Spatial Cognition*, parus à Berlin-New York, entre 1998 et 2010 (7 vol. parus).

(84) Thomas WYNN, «The Evolution of Spatial Cognition», dans *Spatial Cognition, Spatial Perception: Mapping the Self and the Space*, Cambridge, 2010, p. 213-236.

qu'à des facteurs culturels, mériterait d'être affinée, puisqu'elle est surtout entreprise dans le cadre d'une réflexion de l'« histoire biologique » qui raisonne sur la très longue durée, depuis l'apparition de l'*homo sapiens*, il y a 400 000 ans. Pour le Moyen Âge, une histoire de la construction de la représentation spatiale est possible. Elle partirait tant des conditions concrètes qui sous-tendent la représentation (voyage et déambulation, textes et images) que des descriptions spatiales existantes. Elle serait conduite en collaboration avec les spécialistes actuels de la représentation de l'espace, ce qui permettrait sans doute d'apporter une pierre importante à ce beau débat, comparable à ce qui se construit actuellement pour l'Antiquité en Allemagne⁽⁸⁵⁾. Ce dernier exemple nous montre que, même si les difficultés heuristiques sont nombreuses, des conclusions intéressantes peuvent être tirées. Ces recherches ne sont donc pas nécessairement condamnées à la prétention, ou ne sont pas inévitablement une illustration de cette « rage » qui pousse à être interdisciplinaire à tout prix pour survivre ou être à la mode. À dire vrai, cette collaboration spécifique avec des cognitivistes – dont l'approche pragmatique est proverbiale – est une garantie de ne pas s'égarer dans l'abstraction ou dans la rhétorique.

Les neurosciences cognitives soulignent maintenant l'importance du lobe temporal médian dans la structuration de la représentation spatiale⁽⁸⁶⁾. En guise de boutade ultime, et avec facétie, nous plaiderons donc pour que l'historien s'ose à violer, en compagnie des psychologues, les secrets de « l'hippocampe des chanoines » du XIV^e siècle !

(85) <http://www.topoi.org/>

(86) Richard A. ANDERSEN, «The Neurobiological Basis of Spatial Cognition : Role of the Parietal Lobe», dans Joan STILES-DAVIS, Marc KRITCHEVSKY & Ursula BELLUGI, éd., *Spatial Cognition : Brain Base and Development*, Hillsdale, 1988, p. 57-80.